

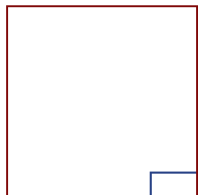
■ Rapport annuel

Comité de la Charte du don en confiance

2



11



Rapport moral

Rapport d'activité

Rapport financier



Faits marquants de l'année 2011 p.3

RAPPORT MORAL p.4

L'année 2011 en bref p.5

Le rapport moral du président p.6

Les bénévoles du Comité p.8

RAPPORT D'ACTIVITE p.10

Chiffres-clefs p.11

1 Le contrôle et l'agrément des membres p.12

Rapport de la Commission d'agrément du Comité (CAC) p.12

Rapport sur l'activité du corps de contrôle p.14

2 Déontologie et groupes de travail p.18

Gouvernance p.18

Pilotage et rémunération des agences de collecte p.18

Contrôle interne p.19

Organisations complexes p.20

Nouveaux travaux déontologiques p.21

Référentiel déontologique : autres travaux en 2011 p.23

Autres sujets de réflexion p.23

Rappel : procédure de préparation et d'adoption des textes de déontologie professionnelle p.24

3 Communication et relations extérieures p.25

Communication externe p.25

Communication interne p.29

Observatoire de la confiance du Comité de la Charte p.31

4^{ème} édition du baromètre de la confiance réalisée par TNS-Sofres

Relations extérieures p.33

4 Les organisations membres p.36

9 nouvelles organisations agréées p.36

74 organisations agréées p.38

Les perspectives p.38

Départ d'une organisation agréée à titre probatoire p.39

5 La gouvernance du Comité p.40

L'Assemblée générale p.40

Le Conseil d'administration p.40

Les comités du Conseil d'administration p.41

Le comité de direction p.42

La vie de l'organisation p.42

RAPPORT FINANCIER p.45

Mise en place de la **nouvelle organisation** à la suite de la **réforme statutaire de décembre 2010** ayant approuvé la séparation des fonctions d'agrément et de contrôle

Adoption de **2 nouvelles règles déontologiques** portant respectivement sur le pilotage et la rémunération des agences de collecte et sur le contrôle interne

9 nouvelles organisations agréées

Plan France
Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
France Alzheimer
Solidarité Laïque
Secours Islamique France
Foyer Notre-Dame des Sans-abri
Protection mondiale des animaux de ferme
ACTED
Toutes à l'école

Installation de l'Instance de recours

Lancement d'une réflexion sur la modernisation de la marque d'agrément du Comité

Mouvements au sein de l'équipe des permanents : arrivée d'une chargée de mission et départ du directeur

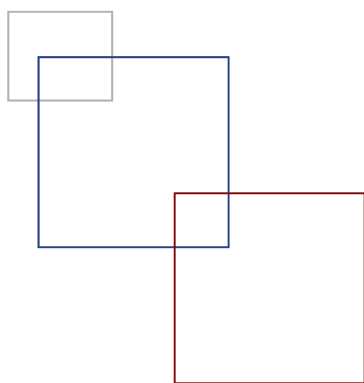
Départ d'une organisation agréée à titre probatoire : Nos Petits Frères et Sœurs

■ Faits marquants de l'année 2011

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :



■ Rapport moral



Les événements qui ont rythmé la vie du Comité en 2011



Réunion annuelle des bénévoles - 11 octobre 2011 (ICM)

Janvier

Mise en place d'un plan de formation des bénévoles comportant 8 modules
Arrivée d'une chargée de mission au Comité

Février

10 février : agrément de Plan France
Mise en place de l'organisation du corps de contrôle en petits cercles pilotés par des contrôleurs généraux adjoints

Mars

Mise en ligne d'un nouveau site Internet
24 mars : Assemblée générale ordinaire

Avril

28 avril : agrément de la Fondation pour la Nature et l'Homme*, France Alzheimer et Solidarité Laïque

Mai

Adoption de nouvelles règles concernant le pilotage et la rémunération des agences de collecte

20-21 mai : Assemblée générale de l'International Committee on Fundraising Organizations (ICFO)
26 mai : agrément du Secours Islamique France et du Foyer Notre-Dame des Sans-abri
Retrait du projet de texte sur la gouvernance

Juin

Nomination du Comité au Haut Conseil à la vie associative (HCVA)

Eté

4 juillet : agrément de la Protection mondiale des animaux de ferme
Adoption d'un nouveau texte d'application de la Charte (TAC IX) portant sur le contrôle interne
Exercice d'évaluation de la conformité au référentiel déontologique par les contrôleurs

Septembre

Lancement de deux nouveaux chantiers déontologiques : "legs et autres libéralités" et "liaisons et opérations à l'international"

Octobre

11 octobre : réunion annuelle des bénévoles à l'Institut du Cerveau et de la Mœlle Epinière (ICM)

Publication des résultats du 4^{ème} baromètre de la confiance

20 octobre : participation à la 31^{ème} réunion nationale du Crédit Coopératif

27 octobre : organisation d'une table ronde dans le cadre du 6^{ème} Forum national des associations et fondations

Lancement du chantier

"modernisation de la marque d'agrément"

Départ d'une organisation agréée à titre probatoire : Nos Petits Frères et Sœurs

Novembre

3 novembre : réunion des référents des organisations membres
7 novembre : installation de l'Instance de recours

Décembre

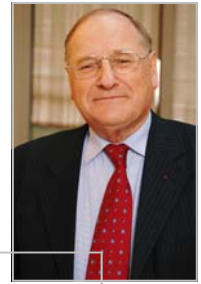
13 décembre : agrément d'ACTED et de Toutes à l'école

Lancement de 4 groupes de réflexion collective sur le Comité de la Charte

Départ du directeur et nomination d'un nouveau directeur général du Comité en la personne de François Genest ■

*redevue "Fondation Nicolas Hulot" (pour la Nature et l'Homme) le 31 janvier 2012

“2011, une année de progrès”



Gérard de La Martinière
Président du Comité de la Charte

2011, une année de progrès sensibles dans la mise en œuvre de notre plan de développement

Douze mois qui sont passés trop vite, comme toujours, mais qui n'ont pas été perdus pour inscrire le Comité dans une dynamique de progrès au service de la confiance et de la générosité publique.

L'élargissement du périmètre de responsabilité est en bonne voie, avec neuf nouveaux agréments prononcés, dans la ligne des objectifs fixés en 2010 et de la nouvelle définition du champ de la mission adoptée par le Conseil d'administration. Les perspectives d'adhésion restent bien orientées avec six dossiers en cours d'instruction et de multiples contacts exploratoires avec des candidats potentiels. Les procédures d'instruction sont maintenant bien rodées et notre capacité d'accueil a été ajustée grâce à une gestion active de notre corps de bénévoles. Il reste encore du chemin à parcourir pour placer le Comité en situation de fédérer la majeure partie de l'appel à la générosité publique (AGP) de façon à en faire le gardien incontournable de la déontologie sectorielle, mais nous sommes assurément sur la bonne voie et l'afflux des candidatures aura un effet d'entraînement sur l'ensemble du secteur. Il reste aussi à ouvrir un guichet d'accueil sur mesure pour les organisations de taille moyenne et les discussions ont été engagées avec la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) pour constituer un partenariat ciblé sur cet objet d'intérêt-clé.

L'enrichissement du référentiel déontologique progresse au prix d'un travail considérable mené avec le concours actif des organisations adhérentes. Le programme adopté par le Conseil était particulièrement ambitieux ; il visait à la fois la modernisation de nos textes pour répondre aux nouveaux enjeux résultant de l'évolution des pratiques de terrain et la prise en charge des nouvelles attentes de l'environnement. Certains des chantiers qui ont abouti, tel celui relatif au contrôle interne, vont marquer des évolutions importantes dans le management des organisations AGP. D'autres se sont avérés plus compliqués qu'anticipé (organisations complexes), mais le temps qui leur a été consacré a permis un réel approfondissement des problématiques qui doivent être appréhendées pour nourrir l'exigence de transparence qui fonde notre action. Le nouveau processus codifié pour la préparation et l'adoption des textes de la déontologie professionnelle a pu être mis à l'épreuve de façon réitérée et a rempli son office, notamment lorsqu'il a mis en évidence le risque de blocage sur la proposition relative à la gouvernance et la nécessité de reprendre la question dans une nouvelle approche. Nombreux sont encore les sujets qui pourraient utilement être mis à l'ordre du jour, mais le Comité doit veiller à ne pas trop charger la barque d'un ouvrage qui ne peut être mené que collectivement.

La recherche de qualité s'inscrit comme la priorité de notre gestion du quotidien pour garantir à la fois la sécurité des organisations membres et l'authenticité du témoignage que nous portons vis-à-vis du public. L'attractivité du Comité se confirme dans l'accueil d'un grand nombre de volontaires – nous avons recruté 34 nouveaux bénévoles en 2011 – qui permet de viser un très bon niveau de compétence, d'expérience et de motivation. Conjugué avec un effort sans précédent de formation ciblée sur la connaissance des textes et la pratique du contrôle, et avec la constitution d'un dispositif d'encadrement plus soutenu des contrôleurs dans l'accomplissement de leur mission, ce standard de qualité sera de plus en plus...

...perceptible dans la relation avec les organisations agréées. Il s'appuie également sur la diffusion de nouveaux outils documentaires, la généralisation du contradictoire, un suivi annuel des situations à travers un examen plus approfondi des rapports intermédiaires et une gestion plus rigoureuse des mandats et des calendriers. L'installation de la nouvelle Instance de recours du Comité vient apporter une garantie supplémentaire pour la protection des intérêts moraux et matériels des organisations agréées.

Une reconnaissance par le public qui reste insuffisante et nécessite de nouvelles actions pour remplir complètement la mission fondamentale du Comité. Les initiatives prises pour renforcer la visibilité du Comité portent quelques fruits, comme en témoigne la nomination de son président au Haut Conseil à la vie associative ; son inclusion dans le dispositif de suivi des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel relatives aux relations entre associations et *media* va également permettre de nouer des relations plus étroites avec les grands vecteurs de communication. Mais la notoriété de la marque d'agrément continue de se positionner à un niveau trop faible (8 à 12 %) malgré un réel effort d'affichage de la part de nos membres. Ce constat est à l'origine de l'ouverture du chantier de changement de nom ; les réflexions échangées avec les spécialistes durant l'année 2011 nous conduisent à considérer que la priorité doit être donnée à la marque d'agrément pour lui donner plus de signification immédiate et lui permettre d'accrocher davantage le regard. Lorsque le nouveau graphisme aura été mis au point, il faudra déterminer un calendrier de lancement et une charte graphique d'utilisation et, naturellement, dégager les moyens financiers indispensables pour appuyer le mouvement par une communication adaptée.

Des moyens à renforcer pour les mettre en ligne avec nos ambitions, comme prévu lors de la présentation du plan stratégique à l'Assemblée générale 2010. Le succès rencontré dans l'appel au volontariat conforte le modèle socio-économique du Comité qui continuera à s'appuyer sur un large recours au bénévolat, mais l'élargissement prévu en direction d'organisations de taille moyenne et l'accent à placer sur la promotion de la nouvelle marque d'agrément nécessiteront la mobilisation de moyens humains et financiers complémentaires pour permettre le développement de l'activité. D'ores et déjà les financements institutionnels du Comité ont pu être ajustés à la hausse (Jeunesse et Sports, CNCC, Caisse des Dépôts et Consignations) ; un effort parallèle devra être fait du côté des cotisations à la faveur d'une réforme qui visera à donner plus de cohérence à la grille de répartition. Cet effort pourra demeurer limité si nous

réussissons parallèlement à lever des fonds auprès de la société civile en témoignage de l'intérêt qu'elle peut porter à la mission d'intérêt général qui nous est confiée. La diversification des sources de financement du Comité, à l'instar de ce que nous observons chez nos homologues étrangers, a été mise à l'étude début 2012 avec le concours du Crédit Coopératif ; elle contribuera à renforcer la crédibilité publique du Comité dans son rôle de tiers de confiance indépendant de toute influence.

Une indépendance qui ne signifie ni coupure ni éloignement du monde des associations et fondations dans lequel le Comité plonge ses racines. Bien au contraire, il doit continuer de tirer sa compétence technique et sa motivation militante de sa proximité institutionnelle avec les organismes faisant appel à la générosité publique. De la même manière que celles-ci sont appelées à adhérer volontairement à la Charte, de même leur Assemblée générale est invitée à confier à un Conseil d'administration de composition mixte le soin de porter la déontologie professionnelle du secteur considérée comme le bien commun de l'ensemble du groupe. Il appartient à ce Conseil de porter une attention particulière à tout ce qui peut contribuer à renforcer les liens de la vie associative pour nourrir son action. C'est dans cet esprit qu'ont été accueillies les fortes réserves qui se sont exprimées sur le projet de texte relatif à la gouvernance et les propositions de discussion sur le projet associatif et la gouvernance du Comité émanant de certains de nos membres. Il est sans doute inévitable de rencontrer dans la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux et multiforme des incompréhensions partiellement dues à un défaut de communication. Souhaitons que les groupes d'échanges qui ont été installés début 2012 permettent de resserrer les liens autour d'un projet commun reconnu comme indispensable pour mieux exploiter le potentiel de générosité de notre pays.

Avec toute l'équipe du Comité, placée depuis le début de l'année sous l'impulsion d'un nouveau directeur général, venu de l'un de nos grands membres, avec le Conseil d'administration que vous allez avoir à renouveler partiellement en 2012, je vous invite à vous rassembler autour de ce projet en apportant au Comité toute la richesse de votre engagement militant, la force des valeurs que vous portez au service de l'intérêt général et la pertinence des observations et propositions tirées de votre expérience de terrain ■

Plus de 100 bénévoles
au Comité

Les bénévoles du Comité au 31 décembre 2011



Gérard de La Martinière
PRESIDENT
DU COMITE DE LA CHARTE

Membres de la Commission d'agrément du Comité



Philippe Moisan
Président



Claude Allenbach
Commissaire



Jean-Luc Paret
Vice-Président



Alain Breton
Commissaire



Michel Senellart
Commissaire



Roger de Vernejoul
Commissaire

Animateurs de petits cercles



Jean Chevallier
Contrôleur général



Marie-Line Daudin
Contrôleure
générale adjointe



Alain Linot
Contrôleur
général adjoint



Bernard Malan
Contrôleur
général adjoint



Jacques Vantalon
Contrôleur
général adjoint



Michel Vantalon
Contrôleur
général adjoint

Bénévoles en cours d'affectation au 31 décembre 2011



Michel Barrau



Gwénaél Beauchesne



Fabrice Berté



Danielle Bréjaud



Cécile Chaumin-Ernst



André Cochard



Eric de Frileuze



Bertrand de Saint Lager



Gérard de Susanne



Patrice Déméocq



Jean-Pierre Dutertre



Alain Gassie



Didier Laureau



Jean-Luc Oun



Jean-Marie Pillois



Sylvain Prioult



Vincent Raude



Roland Ricart



Jacques Thévenau



Odile Urbain



Isabelle Vanneste-Hello



Patrick Warin



Jean-Charles Willard



Geneviève Yavchitz

Contrôleurs nommés au 31 décembre 2011



Philippe Andrieu



Jacques Bachelin



Charley Baltzer



Didier Berthelemot



Yves Blacard



Jean-Marie Boudier



Gérard Bouniol



Jean-Paul Bouquin



Claude Bourlier



Etienne Broquet



Bénédicte Brouard



Pierre-Gérard Cailly



Henri Camus



Roland Carayon



Didier Collin



Francis Cuisinier



Rémy Cyssau



Christian de Saint-Lager



Bernard de Vregille



Alain Demaizière



Christian Denolf



Gérard Devalance



Antoine Dollfus



Pierre Dousset



Michel Dureau



Vanessa Engel



Olivier Fannius



Jean-Christian Fékété



Françoise Ficheux



Gilles Foucher



Alain Fournier



Pierre Fréville



Patrick Frotié



Rémi Garcin-Berson



Philippe Gaston



Rémy Gavard-Suaire



Catherine Guinefort



Jean-Yves Hamon



Jean-Noël Hannecart



Michel Hérigault



Eric Hervé-Bazin



Denis Join-Lambert



Gérard Labour



Danièle Larger Bertrand Le Jarriel des chatelets Jean-Louis Mignotte



Gisèle Momméja



Bernard Mugnier



Jean-Marie Nessi



Francis Noël



Paul Peltier



Pascal Panetta



Philippe Perrier de La Bâthie



Bernard Pezon



Hubert Redon



Olivier Roux



Jean-Claude Saffache



Claude Salvan



Francis Seron



Bernard Terrier



Thierry Walrafen

Bénévoles ayant une autre fonction au Comité



Michel Barge



Jacques Bertin



Yves Chevillotte
Auditeur permanent
auprès de la Commission



Jean-François Flahault
Expert communication



Pascal Fleury

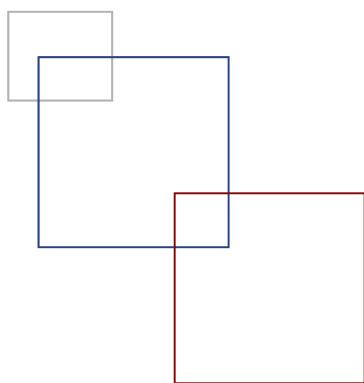


Michel Soublin
Expert



Charles Zimmermann
Expert informatique

■ Rapport d'activité



Ce que nous sommes & ce que nous représentons

82 membres
(organisations et
personnalités qualifiées)

5 salariés

+ de 100 bénévoles

Près de **500** k€ de budget annuel

Plus de **500** contrôles effectués depuis la création

74 associations et
fondations
agrées

représentant un budget total de **3,2** milliards d'euros,

dont **1,2** milliard d'euros issus de
la générosité publique,

327 000 bénévoles,

7,6 millions de
donateurs

et **35 000** salariés
équivalent
temps plein.

1. Le contrôle et l'agrément des membres

L'année 2011 a été celle de la mise en place définitive des changements introduits par la réforme des Statuts et du Règlement intérieur votée lors des Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 16 décembre 2010. La responsabilité du contrôle et celle de l'agrément sont désormais clairement séparées et incombent d'une part à la Commission d'agrément du Comité et d'autre part au corps de contrôle.

Rapport de la Commission d'agrément du Comité (CAC)

Les décisions de la CAC en matière d'agrément

L'activité de la CAC s'est caractérisée par une augmentation du nombre de nouveaux agréments (neuf contre sept en 2010 et quatre en 2009). Pour la première fois une organisation oeuvrant dans le domaine de l'environnement a été agréée. Quant au nombre de renouvellements, qui dépend directement du nombre d'organisations renouvelées ou agréées en 2008, il s'est établi à 18, soit un niveau comparable à celui des années précédentes.

Évolution des modalités de fonctionnement

La création de la fonction de **rapporteur**, principal changement introduit par la réforme statutaire dans le fonctionnement de la CAC, avait été largement anticipée en 2010. La mise en place définitive de cette fonction a permis de valider la pertinence de ce changement. La charge de travail est désormais mieux répartie entre les commissaires, dont le nombre a conjoncturellement été ramené de douze à six. Le travail préparatoire du rapporteur et du contrôleur permet également d'alléger sensi-

blement le travail en Commission. Enfin, la présentation par le rapporteur de son projet de décision à l'organisation donne à celle-ci l'opportunité de faire part de son avis.

La Commission s'est en outre attachée à poursuivre son objectif d'amélioration de la qualité et de la cohérence de ses décisions. Elle est désormais aidée dans cette recherche par le **comité de l'agrément** qui peut suggérer à son président des modifications de forme (cf. p. 42).

La CAC s'est dotée d'un **vice-président**, Jean-Luc Paret, qui remplace le président en tant que de besoin dans toutes les instances du Comité.

Les décisions de retrait d'agrément sont désormais susceptibles d'appel devant **une Instance de recours** (cf. p. 43).

18 renouvellements d'agréments

Sur les 18 dossiers de renouvellement examinés, tous ont donné lieu à un renouvellement pour trois ans. La plupart d'entre eux était assortie de demandes de corrections d'écarts avec les textes déontologiques (Charte et textes d'application de la Charte). Aucun avertissement n'a été prononcé.

Toutefois, en raison d'évènements graves intervenus entre la décision de renouvellement d'une organisation et sa validation par le Conseil d'administration, celui-ci a demandé à la CAC une nouvelle délibération qui s'est traduite par une radiation. L'organisation a décidé de faire appel devant l'Instance de recours (qui statuera dans le courant du premier semestre 2012); elle sera donc la première organisation à bénéficier des nouvelles dispositions en la matière.

9 nouveaux agréments

La politique de développement du Comité a continué de porter ses fruits en 2011, puisque neuf nouveaux agréments ont été délivrés à Plan France, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, France Alzheimer, le Foyer Notre-Dame des Sans-abri, le Secours Islamique France, Solidarité Laïque, la Protection mondiale des animaux de ferme, Toutes à l'école et ACTED.

Ces agréments ont été délivrés conformément aux textes en vigueur, après une instruction menée par un binôme selon la même méthodologie que celle ...

L'agrément en 2011

34 dossiers examinés, au cours de **11** réunions

dont **9** décisions de 1^{er} agrément et **18** renouvellements d'agréments

6 commissaires en fonction (après 2 départs et 1 arrivée dans l'année)

...appliquée, lors des renouvellements triennaux, aux membres déjà agréés.

Il est intéressant de noter que les nouveaux candidats sont toujours très soucieux de respecter scrupuleusement les principes de la Charte et que, lorsque des écarts avec les textes du Comité subsistent, ils prennent généralement l'engagement de les réduire rapidement.

Deux cas particuliers et une radiation

Deux organisations ont fait l'objet d'un suivi particulier. Pour une organisation, la CAC a été régulièrement tenue informée des rencontres organisées avec elle par le contrôleur général et son contrôleur dans le but de s'assurer que les injonctions accompagnant l'avertissement qui avait été prononcé lors du dernier renouvellement étaient bien suivies d'effet. Cette démarche a permis de clarifier de nombreux sujets de malentendus entre l'organisation et le Comité.

Concernant une seconde organisation, suite à une réorganisation de la gouvernance et à l'apaisement des relations entre le siège parisien et un établissement en région, la CAC a décidé de ne pas remettre en cause l'agrément en cours.

Par ailleurs, une organisation a fait l'objet d'une décision de radiation qui lui a été notifiée le 22 novembre 2011. Elle reste néanmoins membre du Comité jusqu'à ce que l'Instance de recours devant laquelle elle a interjeté appel se prononce sur son cas.

Les demandes accompagnant les décisions

Comme les années précédentes, elles concernent chacun des **quatre grands principes de la Charte**. Nombre d'en-

tre elles visent des manquements relativement mineurs concernant des principes de fonctionnement statutaire et de gestion désintéressée.

Par ailleurs, la CAC a été particulièrement attentive au respect par les membres des deux textes d'application de la Charte (TAC) récemment entrés en vigueur, relatifs à l'Essentiel et au contrôle interne. Concernant l'Essentiel, de nombreuses demandes ont été faites tendant à faire respecter les dispositions du TAC, notamment en ce qui concerne la présentation du modèle socio-économique. En revanche, et en raison du fait que le nouveau TAC sur le **contrôle interne** est entré en vigueur en cours d'année, les décisions n'ont été accompagnées, le plus souvent, que de simples suggestions sur ce sujet.

La Commission d'agrément s'est trouvée confrontée, comme par le passé à des difficultés liées aux évolutions du monde associatif. Ainsi, la question du **périmètre de l'agrément** demeure toujours très délicate à traiter dans l'attente d'un nouveau TAC sur les organisations complexes (cf. p. 20). De même, l'appartenance d'un nombre grandissant d'organisations à un **réseau international** soulève de nombreuses questions tenant au contrôle...

Composition de la Commission

Président
Philippe Moisand

Vice-président
Jean-Luc Paret

Commissaires
Claude Allenbach
Alain Breton
Michel Senellart
Roger de Vernejoul

Un auditeur
(à titre probatoire)
Yves Chevillotte



De gauche à droite : Patrick Baquin (secrétaire), Alain Breton, Jean-Luc Paret, Michel Senellart
Sur le banc : Philippe Moisand, Roger de Vernejoul
Absent excusé : Claude Allenbach

...de l'utilisation des fonds collectés et à la communication vis-à-vis des donateurs. La réflexion engagée au sein du groupe de travail sur les liaisons et opérations à l'international permettra d'apporter les clarifications nécessaires aux membres et à la CAC (cf. p. 22).

L'audition des rapports intermédiaires

Elle permet à la fois d'assurer le suivi des organisations membres pendant la période triennale séparant deux renouvellements et d'orienter le programme de travail du contrôleur en fonction des changements intervenus et des constats effectués par ce dernier.

A cet effet, les rapports sont adressés, préalablement à l'audition, aux membres qui peuvent présenter leurs observations et sont informés qu'en l'absence de réaction du Comité dans les huit jours suivant l'audition, ils peuvent considérer que l'agrément en cours se poursuit normalement jusqu'à son terme.

Le contrôleur est auditionné par le président de la CAC et le contrôleur général.

Un compte-rendu détaillé de la réunion est adressé au contrôleur qui est libre de le communiquer à l'organisation pour son information. Dans le cas où des faits suffisamment graves pour remettre en cause l'agrément en cours sont mis en évidence par le contrôleur, le président de la CAC informe l'organisation que son dossier est renvoyé à la CAC pour examen.

Participation de la Commission d'agrément au fonctionnement du Comité

Rôle consultatif

Au cours de l'année 2011, la CAC a été appelée à se prononcer sur deux **projets de TAC** concernant d'une part le contrôle interne et d'autre part le pilotage et la rémunération des agences de collecte. Dans les deux cas, elle a émis un avis favorable assorti de propositions d'amélioration qui ont été adoptées par le Conseil d'administration du Comité.

Autres participations

La participation du président (ou du vice-président) de la CAC aux séances du **comité de l'agrément** permet d'assurer une bonne liaison avec le Conseil d'administration (cf. p. 42). Le sens et le contenu des décisions prises sont explicités et discutés. Une nouvelle procédure inaugurée à la fin de l'année 2011 permet désormais au comité de l'agrément de suggérer des améliorations de rédaction, sans altérer le sens des décisions.

Par ailleurs, plusieurs commissaires ont participé activement aux séances des **groupes de travail** qui réfléchissent à l'évolution des textes déontologiques existants dans les domaines des legs et autres libéralités et des liaisons et opérations à l'international (plus de précisions p. 21-22).

Plusieurs commissaires dispensent également des formations aux contrôleurs ■

Rapport sur l'activité du corps de contrôle

L'année 2011 a été une année de forte croissance pour le corps de contrôle du Comité, ainsi que la première année de fonctionnement sur la base des modalités définies en 2010 (cf. introduction p.12). Mettre en place une méthodologie commune et garantir la qualité et la cohérence de la démarche de l'ensemble des membres du corps de contrôle ont été au cœur des priorités du Comité en 2011. En termes de moyens mis en œuvre et d'adhésion des contrôleurs aux nouvelles règles de fonctionnement et aux objectifs de qualité, le bilan est positif.

Les faits marquants

- 3 orientations-clefs en matière de qualité de contrôle et de relations avec les membres :
 - la conformité déontologique aux textes récents,
 - la qualité des rapports de contrôle,
 - la qualité de la relation avec l'organisation.
- Mise en place de la structure d'animation du corps de contrôle et recrutement de plus de 30 nouveaux bénévoles
- Mise en œuvre d'un programme de formation en 8 modules suivi par 90 bénévoles

L'activité de contrôle

3 orientations générales du corps de contrôle

La conformité déontologique aux textes récents

Les changements apportés en 2011 aux textes d'application de la Charte (TAC) sur la question du contrôle interne et sur celle du pilotage et de la rémunération des agences de collecte ont été intégrés dans les modules de formation. Explications et consignes ont été communiquées aux contrôleurs, notamment en ce qui concerne le contrôle de la mise en place par les organisations de leur dispositif de contrôle interne.

La qualité de l'évaluation de la conformité de l'Essentiel de l'année est demeurée une des priorités des contrôleurs et a fait l'objet d'une attention particulière.

La qualité des rapports de contrôle

Les rapports de contrôle sont des éléments indispensables pour le respect du principe de continuité dans le suivi des organisations et la prise de décision de la Commission d'agrément du Comité (CAC). Des outils ont été développés visant à harmoniser et améliorer la...

...manière dont les contrôleurs rendent compte de leur travail de contrôle à toutes les étapes du cycle d'agrément :

- un "plan type" a été élaboré pour le rapport triennal et le rapport intermédiaire, permettant de faciliter leur rédaction et leur lecture par la CAC et le contrôleur général adjoint (CGA),
- des indicateurs de qualité ont été identifiés pour s'assurer que tous les aspects de la Charte et des TAC sont bien passés en revue aux différentes étapes prévues, afin de rendre compte, de manière précise, des observations faites et des écarts constatés au regard des exigences des textes du Comité.

Ces outils ont été intégrés au module de formation "rapports de contrôle" et sont désormais utilisés par les CGA dans leur travail de revue des rapports avec les contrôleurs. Les premiers résultats ont démontré tout le bénéfice que l'on pouvait attendre de cet effort de standardisation.

La qualité de la relation avec l'organisation

L'expérience a mis en lumière combien la réussite de sa mission de contrôle était dépendante de la qualité de la relation du contrôleur avec l'organisation. Plusieurs initiatives ont été lancées dont l'objectif est de sensibiliser les membres à la nécessité de favoriser la richesse et la transparence des échanges avec le contrôleur. Deux points d'attention ont été mis en avant :

- un suivi plus rigoureux du bon fonctionnement et de la qualité des procédures contradictoires informelles et formelles en place pour les rapports triennaux et intermédiaires ; une procédure contradictoire pour le rapport intermédiaire a été mise en place en 2011 en accord avec le concept de contrôle continu qui est une spécificité du travail du Comité,
- la connaissance des méthodes et des textes du Comité : un document de référence relatif aux textes déontologiques du Comité a été édité et diffusé auprès des organisations membres. Destiné à devenir un outil de travail pour les organisations, ce fascicule est conçu sur le même principe que l'outil de base des contrôleurs, appelé "le guide du contrôle" ; il regroupe tous les textes déontologiques du Comité classés par thèmes. Cette approche thématique permet de mieux comprendre le contenu des textes du Comité et donc de mieux apprécier l'étendue de la mission de contrôle. Ce document permettra aux référents des organisations membres et aux contrôleurs du Comité de travailler en étroite coopé-

Comme le montre le nombre de rapports préparés et soumis à la Commission d'agrément du Comité, le volume d'activité de contrôle a été, en 2011, légèrement supérieur à celui de l'année 2010 :

- Rapports intermédiaires : 43 (38 en 2010)
- Rapports triennaux : 18 (19 en 2010)
- Rapports de 1^{er} agrément : 9 (7 en 2010)
- Rapports spéciaux (demandés sur des points spécifiques notamment à la suite de l'examen du rapport intermédiaire) : 3 (4 en 2010)

ration et en toute transparence, tant au niveau de la préparation de la mission de contrôle (programme de travail), que de l'accès aux informations nécessaires pour la rédaction des rapports de contrôle.

Exercice d'évaluation de conformité des membres

En complément de leur travail de contrôle continu, les contrôleurs ont réalisé un exercice d'évaluation de la conformité au référentiel déontologique de leur organisation. L'objectif était d'établir une "photographie" du respect par les organisations membres du Comité des règles définies par la Charte et ses textes d'application. L'exercice a été fait à partir d'un questionnaire établi sur la base de tous les éléments de la Charte et de ses textes d'application.

Cette évaluation, qui sera faite tous les deux ans, deviendra dans l'avenir un des outils de travail dont disposeront les contrôleurs pour leur permettre de mesurer, de manière plus quantitative et à des étapes précises, les progrès faits par les organisations pour se mettre en conformité avec les exigences de la Charte.

Participation du corps de contrôle aux travaux du Comité

Des représentants du corps de contrôle ont participé aux travaux de tous les groupes de travail déontologiques. Leur contribution a consisté essentiellement à réfléchir à l'applicabilité des nouveaux textes proposés par les membres.

Des membres du corps de contrôle ont également travaillé à la refonte du questionnaire de base (plus d'information : p. 30).

Le contrôle en 2011

97 membres du corps de contrôle au 31 décembre, dont :

1 contrôleur général et **6** contrôleurs généraux adjoints
(dont un expert par intérim et 3 ont également en charge une organisation)

67 contrôleurs nommés

3 experts bénévoles

24 bénévoles non encore affectés

Les ressources humaines dédiées au contrôle

Gestion du corps de contrôle

Sur le plan des moyens humains, l'année 2011 a été marquée par la mise en œuvre de processus visant à adapter et structurer la croissance régulière de la taille du Comité (une dizaine de nouveaux membres par an).

La formation

L'effort de formation des contrôleurs lancé en 2010 a été amplifié en 2011 avec de très bons résultats dont les bénéfiques en matière de qualité du contrôle deviendront un atout essentiel pour le futur.

Au total, ce sont 24 sessions de formations qui se sont tenues, suivies par 90 bénévoles, dont 65 membres du corps de contrôle.

Un cursus de formation de base, organisé en quatre modules successifs ("intégration", "méthodologie du contrôle", "mission de contrôle" et "rapports de contrôle") a assuré la formation des nouveaux bénévoles en synergie avec la mise à jour des connaissances des anciens contrôleurs qui ont participé à leur convenance à certains de ces modules. Un autre module de formation annuel "mise à jour des connaissances" a été conçu et expérimenté afin d'être proposé dès 2012 à chaque contrôleur.

Ce programme de formation obligatoire a été particulièrement bien suivi par les contrôleurs. En complément des modules existants en 2010, l'apport des modules "rapports de contrôle" et "mise à jour des connaissances" a répondu à l'objectif qui est, à la fois, d'enrichir la formation sur des sujets directement liés à la qualité du travail des contrôleurs et de s'assurer que tous prennent connaissance des évolutions et des changements apparus dans l'environnement de leur mission.

A la formation optionnelle "collecte de fonds par marketing direct" (trois sessions en 2011) se sont ajoutées deux nouvelles formations "étude de cas" (une session) et "fondations - fonds de dotation" (deux sessions), dans une logique de qualification du corps de contrôle.

Ces deux sessions ont permis de confirmer l'intérêt des contrôleurs pour approfondir certains sujets. Elles ont aussi mis en évidence les améliorations à apporter au contenu de la formation.

Les formations sont animées par les CGA, les commissaires, quelques contrôleurs experts et des intervenants extérieurs. Ces sessions sont des lieux d'échanges privilégiés

La formation des bénévoles

24 sessions de formation (soit **13 de plus qu'en 2010**)

65 bénévoles formés (ils étaient **49 en 2010**)

Les formations ont rassemblé **228** participants en 2011 (contre **98 en 2010**)

Le recrutement en quelques chiffres...

34 nouveaux bénévoles contrôleurs recrutés (6 femmes et 28 hommes), dont :

16 ont pris un mandat de contrôle

6 ont assuré une instruction de 1^{er} agrément

12, recrutés au dernier trimestre, sont en formation et en cours d'affectation

giés très appréciés des participants.

Un dispositif d'évaluation des formations a été mis en œuvre au cours de l'année 2011 en vue de permettre l'adaptation et l'optimisation permanente de ce programme pour qu'il réponde le mieux possible à l'attente des bénévoles du Comité.

Le recrutement

Un processus de recrutement continu : 34 nouveaux contrôleurs ont été recrutés au terme, pour chacun, de deux entretiens de sélection réalisés par le directeur puis le contrôleur général et le délégué à l'agrément et au contrôle. Le dispositif mis en place assure un recrutement régulier tout au long de l'année et la constitution d'un vivier de contrôleurs potentiels.

Les premières affectations des nouveaux contrôleurs sont désormais réalisées "en tuilage" avec un contrôleur expérimenté, ce qui assure le transfert des savoirs sur le terrain, et permet aux nouveaux bénévoles de se familiariser progressivement avec les pratiques du Comité avant d'être nommés formellement. Ainsi, six nouveaux bénévoles ont été affectés à des instructions de nouveaux agréments et 16 autres bénévoles ont pris le relais de mandats de contrôle.

Une gestion prévisionnelle des affectations se met progressivement en place afin d'éviter les vides entre deux mandats de contrôle, qui étaient source de déperdition d'information, avec l'objectif de maintenir un dialogue continu de qualité entre chaque membre et le Comité.

Animation du corps de contrôle

La nomination des CGA ainsi que la mise en place des réunions de petits cercles ont été les deux étapes majeures de la mise en place de la structure d'animation et de soutien aux contrôleurs.

Six CGA ont pris leur fonction en début d'année avec trois missions principales :

- **animer**, en tenant informés les contrôleurs de la vie du Comité et des évolutions de l'environnement de contrôle et en facilitant les échanges entre les contrôleurs ainsi qu'entre les contrôleurs et l'équipe du Comité,

- **encadrer**, en s'assurant que le contrôleur dispose des moyens nécessaires pour accomplir sa mission et qu'il l'effectue en totale conformité avec les règles du Comité et les obligations qui y sont attachées, ●●

...

■ **garantir** la qualité, en suivant le travail du contrôleur et sa relation avec l'organisation qu'il contrôle. L'encadrement des contrôleurs au sein de neuf petits cercles de six à huit personnes, animés par le contrôleur général et les six CGA a été restructuré et renforcé. Chaque petit cercle s'est réuni trois fois au cours de l'année (en mars, juin et novembre), avec un ordre du jour commun, préparé avec l'équipe des permanents. Un soin particulier a en effet été apporté à la préparation des réunions pour permettre aux CGA et aux permanents de s'assurer de la richesse et de l'homogénéité des informations à communiquer aux contrôleurs sur la vie du Comité et les modalités de fonctionnement de la nouvelle organisation.

Les petits cercles ont fait l'objet de beaucoup d'échanges fructueux sur des sujets divers et de partages d'expérience très appréciés des contrôleurs. Ils ont permis de clarifier certains points relatifs aux textes du Comité et de faire remonter beaucoup de questions relatives à des points de contrôle précis ou des difficultés rencontrées par les contrôleurs. Un suivi des questions et points soulevés a été mis en place.

L'invitation tournante à ces petits cercles des membres du comité de direction assure la transversalité et les échanges nécessaires entre les différentes fonctions du Comité.

En complément des petits cercles, la mise en place d'un accompagnement individuel du contrôleur a été l'autre priorité de l'année 2011. Cet accompagnement repose essentiellement sur la collaboration entre le contrôleur et le CGA. Par ses conseils et les réponses qu'il lui apporte, le CGA assure au contrôleur un soutien dans tous

les aspects de sa mission et veille à ce qu'elle puisse s'accomplir aussi bien que possible. Par exemple, le CGA apporte son appui au contrôleur lors de la rédaction de ses rapports intermédiaires et triennaux.

Au-delà de la formation et du travail en petits cercles, cet accompagnement individuel marque un tournant important dans la stratégie du corps de contrôle. Il obéit au besoin de mettre le contrôleur dans les meilleures dispositions

pour accomplir sa mission et de vérifier que son travail de contrôle s'inscrit bien dans les objectifs de cohérence et de qualité du Comité. Les premiers résultats obtenus ont démontré tout le bénéfice que l'on peut tirer d'une collaboration riche et constructive entre le contrôleur et son CGA.

En fin d'exercice une évaluation a permis de faire le point sur cette première année de fonctionnement. Elle confirme que le dispositif en place répond bien aux attentes des contrôleurs ainsi qu'à celles des CGA et permanents. Des améliorations seront encore apportées en 2012 pour bien adapter le dispositif à l'augmentation du nombre de contrôleurs et à l'attente des organisations qui seront amenées à évaluer la qualité du contrôle ■

Composition du corps de contrôle

Contrôleur général
Jean Chevallier

Contrôleurs généraux adjoints (CGA)

Marie-Line Daudin
Alain Linot
Bernard Malan
Michel Soublin
Jacques Vantalou
Michel Vantalou

Et plus de 90 contrôleurs aux profils divers



De gauche à droite : Alain Linot, Jean Chevallier, Bernard Malan
Sur le banc : Jacques Vantalou, Michel Soublin, Marie-Line Daudin, Michel Vantalou

2. Déontologie & groupes de travail

Le Comité a poursuivi en 2011 son travail normatif et de recherche sur la déontologie, ainsi que sur les modalités de contrôle à mettre en œuvre.

Gouvernance

L'Assemblée générale de 2011 avait fourni l'occasion d'un débat animé entre les membres sur les questions touchant à la gouvernance des organisations faisant appel à la générosité publique (AGP), à partir d'une proposition de texte adoptée par le Conseil d'administration du 10 février 2011 et soumise à la consultation des organisations agréées. Ce débat avait permis de mesurer le degré d'inconfort de nombreux participants avec le contenu des propositions avancées et pour certains, une interrogation de principe sur le rôle du Comité en la matière.

La consultation écrite a confirmé les réserves exprimées à cette occasion et fait ressortir qu'une majorité des répondants s'inscrivait en opposition avec tout ou partie des mesures présentées, bien que celles-ci aient été élaborées par un groupe de travail composé en partie et animé par des représentants d'organisations membres (voir encadré ci-dessous). En faisant le constat de ce défaut d'adhésion, le Conseil d'administration du Comité a décidé, dans sa séance du 26 mai 2011, de retirer sa proposition de texte.

⇒ Pour autant, considérant que « la gouvernance demeure un sujet de première importance pour nourrir la confiance des donateurs et qu'il relève de sa mission de promouvoir en permanence les meilleures pratiques des organisations AGP dans son périmètre de responsabilité », le Comité se réserve la possibilité de « reprendre l'examen de ce sujet avec une nouvelle approche qui vise à être :

- plus incitative que normative,
- plus adaptée à la diversité des membres,
- plus souple pour contourner l'obstacle de la rigidité statutaire. »

(extraits de la lettre du président du Comité de la Charte aux membres, 10 juin 2011)

Rappelons que les sujets de gouvernance identifiés par le groupe de travail portaient sur :

- la définition de la stratégie, du projet associatif, de la politique générale, de la mission sociale,
- l'organisation de l'Assemblée générale,
- les désignations au Conseil d'administration,
- l'organisation des responsabilités,
- le rôle des comités consultatifs,
- la question de l'évaluation de la gouvernance ■

Pilotage et rémunération des agences de collecte

Pour rappel, au cours du deuxième semestre 2010, un groupe de travail, animé par François Dupré, directeur général Gestion de Médecins du Monde et administrateur du Comité, avec l'appui du directeur du Comité, Cyrille Cohas-Bogey, et composé de 13 membres (voir encadré p. 19), a été mis en place pour remettre à l'étude la partie de la clause de la Charte et du TAC VI sur la collecte permettant aux Conseils d'administration de décider de rémunérer des prestataires sur des critères variables autres que les sommes collectées, nouvelle règle de décembre 2009. L'application de cette clause a été suspendue et dans la Charte, la formulation ...

Ont participé aux travaux du groupe sur la gouvernance les organisations membres suivantes :

A Chacun son Everest

Régis Dréval

Aide et Action

Georges Magaud

Amnesty International

Sarah-Jane Tasteyre

Association Petits Princes

Jean-Claude Roulot

Bureau International Catholique de l'Enfance

Christian de Chastellux

Care France

Philippe Lévêque (animateur)

Comité Perce-Neige

Gilles de Fenoyl

Croix-Rouge française

Olivier Lebel

Fondation pour la Recherche Médicale

Denis Le Squer

Habitat et Humanisme

Médecins du Monde

François Dupré

Restaurants du Cœur

Hervé Guérin (animateur)

Secours Catholique

Pierre Levené

Secours Populaire Français

Robert Olivier et Thierry Robert

Unicef France

François Fournet

Pour le Comité de la Charte : Claude Allenbach, Jean Chevallier, Cyrille Cohas-Bogey, Susan Liautaud, Alain Linot et Philippe Rollier.

Contrôle interne

...précédente a été reprise : « les organisations s'interdisent toute rémunération de prestataires assise sur les produits de la collecte ». Il a été en outre décidé que les contrats qui avaient été signés par nombre d'organisations restaient en vigueur, mais au plus tard, jusqu'à leur prochain renouvellement.

Lors de ses trois réunions en 2010, les travaux du groupe ont principalement porté sur cette question, ainsi que sur les notions d'affectation et de non représentativité d'une part, de coût global et d'efficacité de la collecte d'autre part.

Les membres du groupe de travail et des représentants d'une quinzaine d'organisations membres se sont réunis le 20 janvier 2011 chez Médecins du Monde afin d'échanger et de débattre des propositions de modifications du groupe portant sur les extraits de la Charte et de ses textes d'application relatifs au pilotage et à la rémunération des agences de collecte. Par ailleurs, le Conseil d'administration du Comité a décidé de publier de manière temporaire sur son site Internet une mise au point sur les règles du Comité en matière de rémunération des agences de collecte.

Après examen par le comité de déontologie du 11 mars 2011 puis par le Conseil d'administration du 24 mars 2011, le nouveau projet a fait l'objet d'une consultation des membres et publique raccourcie (un mois). Les commentaires reçus ont été soumis au comité de déontologie du 23 mai 2011 qui a proposé l'adoption du texte approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 mai 2011.

En substance, le nouveau texte maintient l'interdiction de tout intéressement au montant des sommes collectées mais autorise la référence à des indicateurs physiques de performance pour les modes de collecte autres que le publipostage. En outre, il pose la responsabilité qui incombe exclusivement au Conseil d'administration de se prononcer sur la politique suivie par l'organisation en la matière.

La synthèse des commentaires a fait l'objet d'une publication sur le site Internet du Comité. Les modifications de la Charte et de ses textes d'application ont été publiées et les nouvelles règles sont désormais applicables.

Plus d'information : <http://www.comitecharte.org/deontologie/contributions-la-reflexion-et-mise-jour-de-la-deontologie> ■

Pour rappel, les textes déontologiques du Comité étant actuellement peu développés sur le sujet du contrôle interne, cette réflexion s'inscrivait dans une volonté de compléter la Charte pour :

- tenir compte des progrès réalisés dans la gestion des organisations,
- obtenir une meilleure maîtrise des risques auxquelles elles sont exposées,
- adapter les modalités du contrôle exercé par le Comité en fonction de la performance du contrôle interne de chaque organisation.

Le groupe de travail, animé par Hélène Beck, directrice administrative et financière du Secours Catholique, avec comme rapporteur Véronique Renault, directrice administrative et financière de la Fondation de l'Avenir, avec l'appui du directeur du Comité, Cyrille Cohas-Bogey et composé de 29 membres (voir encadré p. 20), a notamment travaillé sur :

- une clarification de la sémantique pour les termes "audit interne", "contrôle interne" et "démarche qualité",
- une identification des composantes essentielles du contrôle interne et de l'audit interne avec des témoignages d'organisations sur :
- les méthodologies mises en place pour l'écriture de procédures et l'établissement de cartographies des risques,
- la démarche de contrôle et d'audit interne, ainsi que sur une révision de la définition du contrôle interne, précédemment adoptée par le Comité de la Charte en 2007, et les mots-clefs et la structure de la future règle commune.

Après examen par le comité de déontologie du 2 février 2011, les propositions du groupe de travail portant sur le contrôle interne ont été soumises au Conseil d'administration le 3 mars 2011 puis revues par le comité de déontologie le 11 mars 2011. ...

Ont participé aux travaux du groupe sur le pilotage et la rémunération des agences de collecte les organisations membres suivantes :

Action contre la Faim
Nicolas Trombert et Valérie Daher

Association les Petits Frères des Pauvres
Daniel Bruneau
Association pour la Recherche sur le Cancer
Martine Borgomano
Comité Perce-Neige
Béatrice du Rétail
Fondation de l'Avenir
Fabienne Duboscq

Institut Pasteur
Sylvain Coudon
Médecins du Monde
François Dupré (animateur)
Sol en Si
Salhia Bénaziz et Corinne Licoppe

Pour le Comité de la Charte : Jean Chevallier, Cyrille Cohas-Bogey et Jacques Vantalon.

...A la suite d'un second examen par le Conseil d'administration le 24 mars 2011, un projet de texte a été retenu et a fait l'objet d'une consultation des membres, concomitante avec la consultation publique sur une phase de deux mois, jusqu'au 25 mai 2011.

Les commentaires reçus ont été examinés par le comité de déontologie le 28 juin 2011 et ont été présentés au Conseil d'administration du 4 juillet 2011 qui a approuvé le projet de texte.

La synthèse des commentaires a fait l'objet d'une publication sur le site Internet du Comité. Le nouveau texte d'application de la Charte (TAC IX) a été publié et est désormais applicable.

La définition du contrôle interne fait l'objet d'une note à part intégrée au corpus de notes du Conseil d'administration (cf. p. 23).

Plus d'information : <http://www.comitecharte.org/deontologie/contributions-la-reflexion-et-mise-jour-de-la-deontologie> ■

Ont participé aux travaux du groupe sur le contrôle interne les organisations membres suivantes :

A Chacun son Everest

Régis Dréval

Action contre la Faim

Sandrine Jarriau

Amnesty International

Sarah-Jane Tasteyre

Apprentis d'Auteuil

Annie Bressac et

Hélène Leclerc

Association les Petits

Frères des Pauvres

Nathalie Blum

Association Petits Princes

Jean-Claude Roulot

Association pour la

Recherche sur le Cancer

Xavier Bertin

Association Valentin

Haüy

Michel Imbert

CCFD-Terre solidaire

Jean Berger

Croix-Rouge française

Jean-Michel Chaplain

Fondation de France

Valérie Picard

Fondation de l'Avenir

Véronique Renaut

Fondation pour la

Recherche Médicale

Nicolas Coutansais

Médecins du Monde

Thierry Barthélémy et

François Dupré

Ordre de Malte

Charles de Chabot

Secours Catholique

Hélène Beck (animatrice)

Secours Populaire

Français

Alexandre Engelhorn

SOS Villages d'Enfants

Anas Mouline et

Michaël Véfour

Unicef

Catherine Desessard

Pour le Comité de la

Charte : Charley Baltzer, Jean Chevallier, Cyrille Co-has-Bogey, Rémy Cyssau, Xavier Daudin, Gilles Foucher et Jean-Luc Paret.

Organisations Complexes

Pour rappel, l'évolution importante, ces dernières années, de l'environnement juridique et fiscal du secteur, avec notamment la création des fonds de dotation d'une part, et la complexification croissante des organisations regroupant diverses structures juridiques, d'autre part, ont conduit à la mise en chantier du TAC III avec l'objectif d'une meilleure adaptation à la situation de "galaxies" de maintes organisations agréées par le Comité, ou candidates à l'agrément.

Les travaux du groupe, co-animé par Pierre Levené, secrétaire général du Secours catholique et Eric Bertocco, de la Ligue contre le Cancer, avec l'appui du délégué à l'agrément et au contrôle du Comité, Patrick Baquin, et composé de 15 membres (voir encadré ci-dessous), ont porté principalement sur la question du périmètre de l'agrément du Comité qui doit être défini au regard de l'appel à la générosité publique mais aussi, le cas échéant, du périmètre de la combinaison des comptes.

Une proposition de révision du texte d'application de la Charte portant sur les organisations complexes et la question du périmètre de l'agrément (TAC III) a été transmise aux membres du groupe début 2011. La diversité des positions exprimées a conduit à la nécessité d'un projet différent. Le 28 septembre 2011, une réunion, animée par Pierre Levené et Eric Bertocco, a rassemblé 18 participants, dont 13 représentants des organisations membres et 5 du Comité. Par ailleurs, plusieurs organisations avaient communiqué en amont par écrit au Comité leur position sur le projet de texte.

⇒ Une nouvelle proposition sera formulée par le groupe de travail début 2012 et soumise à l'ensemble des membres, avant d'être examinée par le comité de déontologie du Conseil d'administration, avant consultation concomitante du public et des membres ■

Ont participé aux travaux du groupe sur les organisations complexes les organisations membres suivantes :

Aide et Action

Sabine Boye

Croix-Rouge française

Laurent Bessède

Fondation de France

Francis Charhon

Handicap International

France

Philippe Chabasse

Institut Gustave Roussy

Francine Trocmé-Vitali

Jeunesse au Plein Air

Hervé Carré

Ligue nationale contre le Cancer

Eric Bertocco (animateur) et Bruno Ladsous

Secours Catholique

Pierre Levené (animateur)

Sauveteurs en Mer

Laurent Benoist et Antoine Leroy

Pour le Comité de la

Charte : Edith Archambault, Patrick Baquin, Jean-Chevallier, Francis Cuisinier et Patrick Frotiée.

Nouveaux travaux déontologiques

Le Conseil d'administration du 3 mars 2011 a décidé de retenir trois sujets d'étude pour le programme déontologique 2011-2012 :

- legs et autres libéralités,
- liaisons et opérations à l'international,
- les relations fondation abritante / fondations abritées, en prolongement du groupe de travail sur les organisations complexes.

Ces nouveaux sujets déontologiques ont été présentés à l'Assemblée générale du Comité du 24 mars 2011.

Les travaux du groupe sur les organisations complexes n'ayant pas abouti à l'adoption d'un nouveau texte, les travaux portant sur les relations fondation abritante / fondations abritées n'avaient pas encore débuté au 31 décembre 2011.

Legs et autres libéralités

Différents constats ont amené le Comité à ouvrir un chantier de déontologie sur le sujet des legs et autres libéralités :

- la sensibilité du sujet (ciblage sur les personnes âgées, respect du droit des héritiers...),
- la durée potentiellement très longue du cycle de dé-

nouement,

- le besoin de professionnalisme et les risques associés aux particularités de cette source de financement qui prend une part de plus en plus importante dans les ressources de certaines organisations faisant appel à la générosité publique.

Les textes déontologiques du Comité sont actuellement peu développés sur le sujet des legs mais abordent de façon plus générale la question de la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds.

Cette réflexion sur les legs s'inscrit dans une volonté :

- de mieux identifier les questions d'ordre déontologique soulevées par les activités de recueil et d'emploi des legs, et donc d'explorer toute la chaîne qui va de la prospection à l'utilisation des legs en passant par la conclusion, l'acceptation, la mise en œuvre, la délivrance etc.,
- et de compléter les textes déontologiques du Comité pour mieux prendre en compte les attentes et préoccupations des testateurs, des familles et du public.

Le Comité a souhaité confier l'animation des travaux à un représentant des adhérents ayant une grande expérience des questions relatives à ce sujet. Ce groupe est donc animé par Bérengère Lambert, responsable du service "Donations et Legs" de la Ligue nationale contre le Cancer, avec l'appui du directeur et de la chargée de mission du Comité, respectivement Cyrille Cohas-Bogey et Mathilde Cuchet-Chosseler.

26 organisations et 5 représentants du Comité, dont le président de la Commission d'agrément, une contrôleuse générale adjointe et un contrôleur (voir encadré ci-dessous), ont participé à ces travaux en 2011. Le groupe s'est réuni à trois reprises (19/10, 23/11 et 14/12) et...

Ont participé aux travaux du groupe sur les legs et autres libéralités les organisations membres suivantes :

Action contre la Faim

Laurent Fossois

Agronomes et Vétérinaires sans Frontières

Jean-Noël Faure

Apprentis d'Auteuil

Kristiaan Tokka

Association des Paralysés de France

Arlette Comte

Association les Petits Frères des Pauvres

Catherine Bienvenu

Association pour la Recherche sur le Cancer

Marina Brouard

Care France

Odile Duchêne et Vincent Créhalet

Comité Perce-Neige

Anne Bloch-Trefousse et Péguy Pinaudeau

Croix-Rouge française

Nicolas Moguerou et Thuy-An Nguyen

Fondation de l'Avenir

Véronique Renault et Virginie Maujean

Fondation pour la Recherche Médicale

Marie Birolini et Céline Ponchel

Fondation de France

Isabelle Combes et Laurent Mazerie

Institut Gustave Roussy

Caroline de Clermont-Tonnerre

Handicap International

Nicolas Besson

Ligue nationale contre le Cancer

Bérengère Lambert (animatrice) et

Valérie Adam

Œuvre des Pupilles Orphelins de

Sapeurs-pompiers

Sophie de Place

Ordre de Malte

Isabelle de Forton et

Isabelle de Bourmont

Plan France

Paul Sanders

Sauveteurs en Mer

Antoine Leroy

Secours Catholique

Victor-Philippe Helo et

Carine Smoliga

Secours Islamique France

Imed El Aouai et Zeenath Simozrag

Secours Populaire Français

Chrystèle Prieur

Sol en Si

Fabienne Ritter

SOS Villages d'Enfants

Meyala Sylla et Michaël Véfour

Unicef France

Solenn Grall et Karine Ruellan

Vaincre la Mucoviscidose

François Fallouey et

Anne-Marie Sacco

Pour le Comité de la Charte :

Cyrille Cohas-Bogey, Mathilde Cuchet-Chosseler, Marie-Line Daudin, Eric Hervé-Bazin et Philippe Moisan.

...a connu un record de fréquentation avec 27 participants en moyenne à chaque réunion. (cf. p. 21)

Les travaux du groupe portent sur quatre thématiques principales :

- la prospection (comprenant : les relations personnelles, les relations avec les intermédiaires et les outils),
- le traitement de la succession,
- la réalisation des ventes,
- la communication externe.

L'étude du premier thème a donné lieu à de nombreux échanges, souvent très techniques, et a abouti à la formalisation d'une première proposition de règle.

Une méthodologie spécifique a été mise en place pour le fonctionnement de ce groupe : avant chaque séance, chacun des participants est invité à renseigner un ou plusieurs tableaux indicatifs sur les pratiques de son organisation en ligne sur un yahoo groupe.

⇒ Les travaux du groupe se poursuivent en 2012, avec un aboutissement programmé mi-2012.

Liaisons et opérations à l'international

La note de cadrage des travaux du groupe fait état de l'exposé des motifs suivant :

- la redevabilité vis-à-vis des donateurs et du public passe par la traçabilité des circuits d'emploi des fonds collectés et des résultats obtenus, ce qui soulève des difficultés et des exigences particulières lorsqu'on sort du territoire national ;
- le Comité a pu observer dans le cercle de ses membres une certaine tendance à l'internationalisation des activités et des structures, ce qui nécessite un effort de clarification de ses règles.

Or, tout comme pour le sujet des legs et autres libéralités, les textes déontologiques du Comité sont actuellement peu développés sur le sujet des liaisons et opérations internationales.

Ainsi, cette réflexion s'inscrit dans une volonté de :

- mieux identifier les différents modèles d'organisation des membres ayant des ramifications internationales et de mieux prendre en compte les évolutions qu'ils peuvent connaître dans ce type d'activité,
- clarifier les conditions et le périmètre de l'agrément,
- compléter, si nécessaire, la Charte et ses textes d'application pour clarifier et mieux prendre en compte les exigences de transparence afférentes aux différentes situations rencontrées,
- adapter les modalités de contrôle et d'agrément du Comité en fonction des particularités de ces organisations.

Compte tenu du sujet à traiter, le Comité a souhaité confier l'animation des travaux à un représentant des adhérents, administrateur d'une organisation intervenant à l'international. Ainsi, le groupe est animé par Martial Lesay, ancien trésorier du CCFD-Terre solidaire, avec l'appui de Cyrille Cohas-Bogey et de Mathilde Cuchet-Chosseler.

Il est composé de 14 organisations et 11 représentants du Comité, dont le président de la Commission d'agrément, le contrôleur général, un commissaire, un contrôleur général adjoint et 5 contrôleurs (voir ci-dessous). Il s'est réuni à trois reprises en 2011 (18/10, 15/11 et 15/12).

On été réalisés lors de ces trois réunions :

- un tour de table éclairant sur les particularités des missions et du fonctionnement à l'international de certaines des organisations représentées (à savoir : SOS Villages d'Enfants, Unicef France, Aide et Action, Handicap International, Médecins du Monde, Secours Islamique France, Comité Français pour la Solidarité Internationale et Plan France),
- une présentation du relevé des décisions de la Commission d'agrément du Comité sur ce sujet,
- l'examen de différents thèmes significatifs identifiés à l'issue des présentations des organisations, au regard des textes actuels du Comité, permettant une évaluation du degré de défaut de prise en charge des textes (communication au niveau des appels de fonds (TAC VI.1.3), le processus de décision (Charte – II Rigueur de la gestion), la circulation des flux financiers, le contrôle des projets).

⇒ Les travaux du groupe se poursuivent en 2012, avec la formalisation d'une proposition de nouvelles règles prévue au premier trimestre 2012 ■

Ont participé aux travaux du groupe sur les liaisons et opérations à l'international les organisations membres suivantes :

Agronomes et Vétérinaires sans Frontières

Elisabeth Muller

Aide et Action

Marie-Pia Lebarrois et François Colas

Apprentis d'Auteuil

Pascale Lemaire-Toquec

Association les Petits

Frères des Pauvres

Barbara Bringuier

Care France

Eric Martin

CCFD-Terre solidaire

Martial Lesay (animateur)

Comité Français pour la

Solidarité Internationale

Anne-Françoise Taisne

Fondation ATD Quart

monde

Paul Maréchal

Handicap International

Sandrine Chopin et

Jean-Marc Boivin

Médecins du Monde

Thierry Barthélemy et

Sylvie Colliguet

Plan France

Paul Sanders

Secours Islamique

France

Salima Sahli et

Mahieddine Khelladi

SOS Villages d'Enfants

Ludovic Martin

Unicef France

Yves Créhalet

Pour le Comité de la

Charte : Jean Chevallier,

Cyrille Cohas-Bogey, Ma-

thilde Cuchet-Chosseler,

Francis Cuisinier, Françoise

Ficheux, Patrick Frotiée,

Danièle Larger, Alain Linot,

Philippe Moisan, Philippe

Perrier de la Bâthie et Roger

de Vernejoul.

Référentiel déontologique : autres travaux en 2011

Corpus de notes du Conseil d'administration

Pour rappel, faisant suite à un travail de réflexion initié par le Conseil d'administration à partir de juin 2010, deux notes d'orientation ont été élaborées afin de :

- clarifier le contenu du concept d'appel à la générosité publique,
- éclairer à la fois les acteurs du monde associatif et le public sur les critères sur lesquels le Comité entend fonder son appréciation des situations qui lui seront présentées pour reconnaître qu'elles relèvent, à son sens, d'un intérêt général.

Dans la perspective d'une ouverture plus large de la candidature à l'adhésion à la Charte et en application des orientations stratégiques approuvées lors de l'Assemblée générale de mars 2010, trois notes à l'usage du Conseil d'administration ont été adoptées par le Conseil d'administration du Comité et rendues publiques à la suite de l'Assemblée générale du 24 mars 2011. Elles concernent :

- le périmètre de la mission (introduction aux deux concepts-clefs faisant l'objet de deux notes énumérées ci-après),
- l'intérêt général, selon le Comité de la Charte,
- la définition de l'appel à la générosité publique.

Ce corpus a été enrichi d'une quatrième note lors de l'approbation du TAC IX sur le contrôle interne par le Conseil d'administration du 4 juillet 2011 (cf. p. 19).

 Ce corpus est téléchargeable sur le site Internet du Comité à cette adresse :

<http://www.comitecharte.org/deontologie/corpus-de-notes-du-conseil-dadministration> ■

Actualisation du référentiel déontologique et des critères d'appréciation

Un groupe de travail, constitué de Cyrille Cohas-Bogey, directeur du Comité, Jean Chevallier, contrôleur général, et Michel Vantalou, contrôleur général adjoint, s'est ré-

uni le 14 mars 2011 afin de formuler des propositions de modifications portées aux textes déontologiques (Charte et textes d'application de la Charte), ainsi qu'aux critères d'appréciation, pour mise en conformité avec le règlement comptable concernant le compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Après examen par le Conseil d'administration du 24 mars 2011, le projet a été approuvé et les textes mis à jour ont été adressés à l'ensemble des organisations membres et des bénévoles du Comité et publiés sur le site Internet du Comité le 28 mars 2011 ■

Évaluation de la conformité au référentiel déontologique

Au cours de l'été 2011, les contrôleurs du Comité ont réalisé un exercice d'évaluation visant à établir un état des lieux du respect par les organisations membres du Comité des règles définies par la Charte et ses textes d'application (plus de détails : p. 15).

**57 questionnaires ont été recueillis,
soit un taux de retours de 79 %.**

⇒ Cette enquête, déjà réalisée en 2008, sera désormais renouvelée tous les deux ans, en alternance avec une évaluation menée par les organisations sur les contrôles effectués par le Comité.

 Pour télécharger la Charte et ses textes d'application :

<http://www.comitecharte.org/deontologie/les-textes-dapplication> ■

Autres sujets de réflexion

En marge des trois chantiers déontologiques définis pour 2011/2012, deux autres sujets font l'objet de travaux de réflexion :

- la rémunération des dirigeants salariés,
- l'évaluation des actions.

La rémunération des dirigeants salariés

Le lancement d'une réflexion sur le sujet de la rémunération des dirigeants salariés émane de deux préoccupations :

- se préparer à d'éventuelles questions provenant des médias,
- étudier la manière dont peut être organisée la prise en charge collective de cette problématique par les organisations.

L'objectif du "groupe de contact sur les risques" du...

...Comité étant de jouer, dans le cadre de la vie associative, un rôle d'échanges et de dialogue sur les problèmes du secteur, la question de la rémunération des dirigeants salariés a été abordée lors de la réunion du groupe de contact sur les risques élargi à l'ensemble des membres le 12 octobre 2011 (cf. p. 43).

⇒ Un projet de protocole pourra être examiné lors d'une prochaine réunion.

L'évaluation des actions

La doctrine du Comité depuis sa création lui interdit d'émettre un avis sur l'opportunité des missions ou des programmes des organisations agréées, et sur la manière dont ils sont réalisés. Cette réserve de principe explique sans doute qu'aucune exigence de la Charte ne porte sur l'évaluation des résultats obtenus à travers les programmes d'action mis en oeuvre par les organisations membres, même lorsque ceux-ci sont financés par des ressources tirées de la générosité publique.

Cette situation n'est pas satisfaisante : on observe d'une part une véritable attente chez les donateurs d'un retour d'information sur les progrès réalisés dans l'accomplissement de la cause qu'ils ont décidée de soutenir et d'autre part une "culture de résultats" particulièrement présente dans l'expression des jeunes générations qui n'épargne pas le secteur associatif. Beaucoup d'offres de service se développent sur ce thème parmi les prestataires ; les observateurs extérieurs lui portent une attention croissante et les acteurs concernés ont, pour la plupart, déjà engagé des initiatives en ce sens.

Ainsi, le Conseil d'administration du Comité a décidé

d'engager une réflexion sur le thème de l'évaluation des actions. Deux réunions se sont tenues, respectivement le 11 juillet 2011 et le 21 septembre 2011, avec des directeurs généraux d'organisations agréées (Action contre la Faim, Association les Petits Frères des Pauvres, Association pour la Recherche sur le Cancer, Croix-Rouge française, Frères des Hommes, Secours Catholique) afin de déterminer un processus opératoire.

⇒ La première étape de lancement du chantier se situera en marge de l'Assemblée générale du 29 mars 2012 sous la forme d'une conférence-débat destinée à poser le problème et explorer les pistes de solution. Il est prévu d'organiser dans la foulée un cycle de rencontres destinées à permettre des échanges d'expérience et des apports d'expertise ; pour tenir compte de la très grande diversité des causes, une approche sectorielle sera privilégiée.

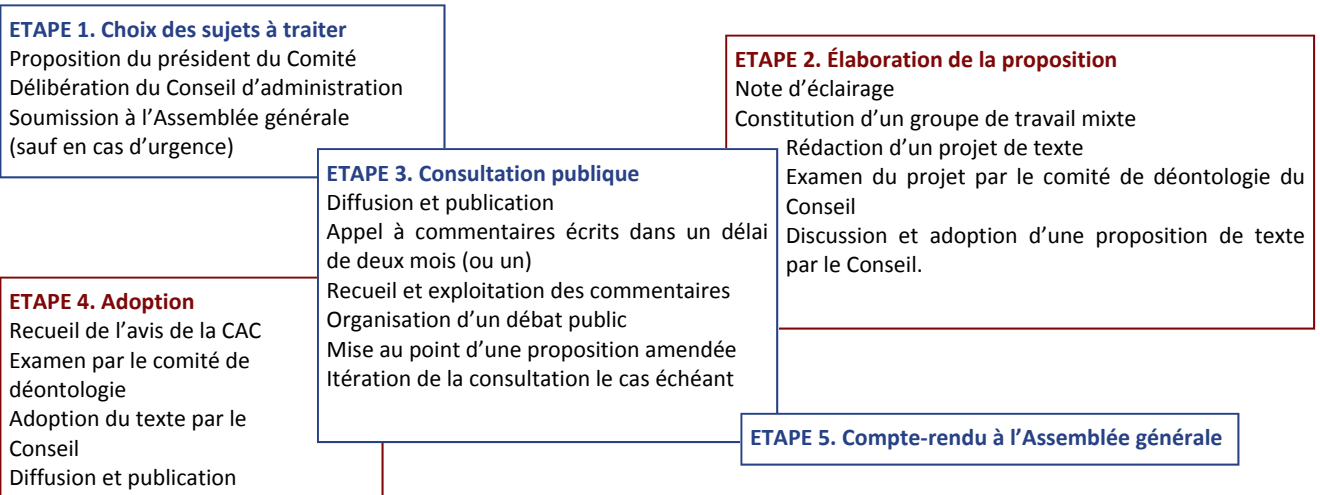
Le Comité se propose de prendre le temps nécessaire pour approfondir la question sans calendrier prédéterminé et de l'aborder dans la configuration la plus large incluant éventuellement :

- les bailleurs de fonds institutionnels qui ont déjà des exigences d'évaluation des actions qu'ils financent,
- les intervenants extérieurs pouvant apporter une expertise du sujet (universitaires, consultants, etc.),
- des organisations non membres qui partagent un intérêt de collaboration sur ce chantier.

L'aboutissement de ce travail permettra de déterminer si la question de l'évaluation des actions doit trouver place dans le référentiel déontologique du Comité et de quelle manière ■

Rappel : procédure de préparation et d'adoption des textes de déontologie professionnelle (version abrégée)

Afin de s'assurer de la plus grande transparence dans le processus d'élaboration des nouvelles règles déontologiques et de favoriser l'implication de toutes les parties prenantes, le Conseil d'administration a adopté une nouvelle procédure de préparation et d'adoption des textes de déontologie professionnelle.



⇒ En 2011 : amélioration de la procédure avec l'ajout d'une étape avant transmission du projet de texte du groupe de travail au Conseil d'administration du Comité : organisation d'une réunion du groupe de travail élargi à l'ensemble des membres pour pré-validation du projet.

La procédure dans sa totalité est disponible au secrétariat du Comité.

3. Communication & relations extérieures

284 retombées médias en 2011

Communication externe

Le Comité dans les médias

Sept communiqués de presse ont été envoyés en 2011 (contre douze en 2010 et neuf en 2009) :

- Le Comité de la Charte agréé l'association Plan France (février)
- Le Comité de la Charte agréé 3 nouvelles organisations : La Fondation pour la Nature et l'Homme, France Alzheimer et Solidarité Laïque (avril)
- Le Comité de la Charte agréé 2 nouvelles organisations : Le Secours Islamique France et le Foyer Notre-Dame des Sans-abri (mai)
- Le Comité de la Charte agréé une nouvelle organisation : La Protection mondiale des animaux de ferme (juillet)
- Résultats de la 4ème édition du baromètre de la confiance 2011 : un regain de confiance et un impératif de contrôle! (octobre)
- Pour un don éclairé et responsable : quelques conseils du Comité de la Charte (novembre)
- Le Comité de la Charte agréé deux nouvelles organisations : ACTED et Toutes à l'école (décembre)

Pour rappel, depuis octobre 2006, le Comité fait appel

aux services d'une attachée de presse free-lance, Marie-Pierre Médouga Ndjikessi.

L'actualité associative de 2011 a également généré une présence du Comité de la Charte à la suite des événements suivants :

Famine en Somalie

Le Comité s'est vu sollicité à plusieurs reprises à l'occasion de l'apparition dans les médias du sujet de la famine en Somalie au mois d'août. "Elle.fr" s'est notamment fait l'écho des recommandations adressées aux donateurs par le Comité pour donner en confiance aux organisations intervenant sur cette urgence. (cf. photo p. 26)

Rapport confidentiel sur la gestion d'une organisation non membre du Comité

A la suite de l'article paru dans Le Parisien à propos d'une organisation non membre du Comité, le 20 février, le Comité a été contacté de nombreuses fois par différents médias, notamment Le canard enchaîné, Radio Notre-Dame et France Info.

284 retombées médias en 2011

Les résultats en matière de retombées média poursuivent leur progression depuis maintenant plus de six ans. Ce sont en effet 284 citations et articles qui ont été recensés de façon non exhaustive sur l'année (contre 218 en 2010, 137 en 2009, 90 en 2008 et, pour rappel, 20 en 2006).

Parmi lesquelles :

65 coupures de presse ont été relevées, dans lesquelles le Comité de la Charte a fait l'objet d'un article ou a été cité : presse quotidienne, hebdomadaire, nationale ou régionale, magazines spécialisés et sites Internet de la presse écrite. ●●●

■ Communication & relations extérieures



...Le Comité a en outre contribué à six articles parus dans la revue spécialisée Juris Associations sur les thèmes, entre autres, de la confiance, la gouvernance, la valorisation du bénévolat, du contrôle interne, etc.

Parmi les médias ayant publié les articles les plus significatifs sur le Comité :

Le Parisien - Aujourd'hui en France (25/01/11, 20/02/11, 19/03/11), Le Parisien Economie (12/12/2011), Challenges.fr (26/01/11), Nouvelobs.com (26/01/11), Le nouvel Economiste (21/04/11), Le Figaro Magazine (22/04/11), Figaro Plus (8/06/11), elle.fr (4/08/11) Le Figaro Economie (23/08/11), Le Figaro (24/12/11), Le Revenu (mai 2011), Femme actuelle (23 au 29/05/11), Le Point (16/06/11), La Tribune.fr (16/09/11), la-croix.com (20/10/11), Alternatives Economiques (octobre 2011), lepost.fr (23/11/11), Valeurs actuelles (semaine du 1^{er} au 7 décembre 2011), Notre temps supplément (décembre 2011), etc.

Le Comité est également présent dans les médias audiovisuels, avec cinq interventions radio (France Info (25/01/11), RTL (25/01/11, 26/09/11), Radio Notre-Dame (31/01/11), Radio classique (juillet 2011)) et 2 passages télévision (une interview sur France 5 (C'notre affaire – 18/05/11) et sur la Chaîne du cœur (novembre 2011)).

Internet constitue un relais de communication de plus en plus important pour le Comité, avec 195 citations recensées en 2011, notamment *via* les activités de communication de ses organisations membres qui font mention de leur appartenance au Comité, mais aussi grâce à ses communiqués de presse repris sur de nombreux sites. Le Comité est également cité sur des blogs (douze fois), des forums et les réseaux sociaux (facebook et twitter). [Recensement Internet effectué à partir de mi-2011]

☞ Des titres grand public communiquent de plus en plus sur le Comité, notamment dans la presse féminine (Elle, Femme actuelle...), les magazines de programmes de télévision (TV envie, TV mag) ou encore la presse gratuite (Métro).

Le web est le média qui représente la plus forte progression : 195 citations ont été relevées en 2011 sur différents types de sites, contre une soixantaine en 2010, avec un fait nouveau : l'apparition du Comité sur les blogs, les réseaux sociaux et les forums, affaire à suivre...

De nombreux autres contacts journalistiques ont également permis de nourrir des articles et reportages sans forcément que le nom du Comité ne soit cité.

Comme chaque année, le Comité a été en 2011 très souvent interrogé directement par des donateurs et des personnes en recherche d'informations.



La grande majorité d'entre eux a souhaité connaître la liste des organisations agréées afin de déterminer leurs choix de dons. D'autres ont manifesté leur souhait de ne plus être sollicités par des appels de collecte ou de façon moins fréquente, ont demandé des informations sur des organisations agréées ou non, ou bien ont fait part de litiges... Toutes ces questions font l'objet d'une procédure de suivi par les contrôleurs et l'équipe des permanents.

www.comitecharte.org fait peau neuve

Plus ergonomique et plus fonctionnel, le site du Comité, en ligne depuis le 23 mars 2011, arbore une nouvelle charte graphique et de nombreuses spécificités parmi lesquelles :

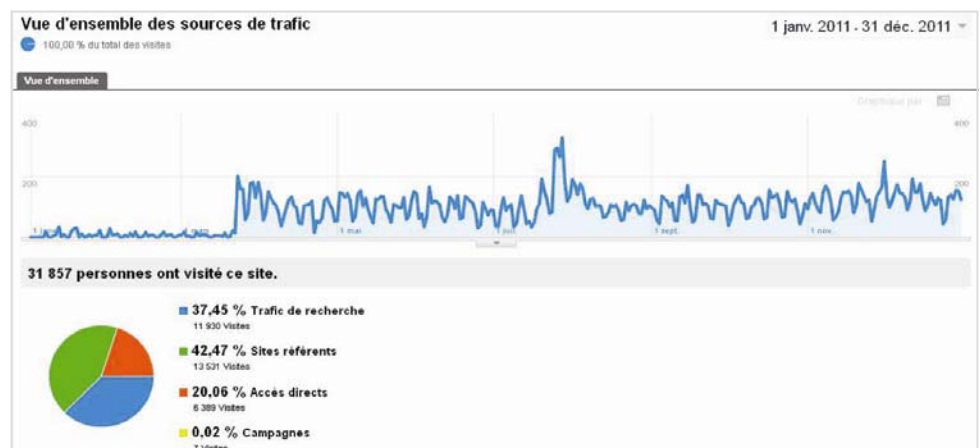
- un menu horizontal comprenant les quatre rubriques préexistantes ("qui sommes-nous ?", "déontologie", "contrôle" et "organisations agréées") et une nouvelle rubrique "agrément", en conformité avec le principe de séparation des fonctions de contrôle et d'agrément prévue par les textes statutaires votés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010,
- un menu vertical conservant les espaces dédiés ("vous êtes donateurs", "vous êtes une organisation faisant appel à la générosité publique", "vous êtes journalistes") et les accès à l'Observatoire de la confiance et aux Rapports annuels sur le don en confiance, et prévoyant désormais un accès visible et direct dès la page d'accueil à la Charte et aux textes d'application de la Charte (TAC),
- une page de présentation des membres enrichie d'un moteur de recherche par domaine d'intervention, rayon d'action et classement alphabétique, un descriptif succinct de chaque organisation et un lien vers leur Essentiel, permettant une meilleure visibilité des membres auprès des donateurs,
- la possibilité d'effectuer une recherche globale...

- par mots-clés, facilitant la navigation,
- un intranet plus développé et fourni, permettant aux bénévoles de bénéficier d'un outil d'information et de travail utile et efficace,
- la possibilité de s'abonner aux flux RSS, permettant de

recevoir sans effort les actualités du Comité au moment où elles sont mises en ligne.

Le site Internet du Comité est tenu à jour grâce à l'équipe des permanents.

Toutefois, la fréquentation du site Internet étant en baisse pour la troisième année consécutive avec 31 857 visites uniques sur 2011 (contre 66 795 en 2010, 141 358 en 2009 et, pour rappel, 42 418 visites en 2004) soit une moyenne de **2 655 visites par mois**, le Comité a débuté un travail sur le référencement avec l'appui technique d'un bénévole spécialiste du sujet, Antoine Menegaux.



Lancement d'une réflexion sur la modernisation de la marque d'agrément du Comité

Pour rappel, une démarche de changement de nom avait été initiée en 2004 et abandonnée en raison du rejet de la proposition du groupe de pilotage par le Conseil d'administration. L'Assemblée générale de 2005 avait alors décidé de différer le changement de nom et de capitaliser sur la notoriété de fait du Comité. Le Comité est devenu à ce moment le Comité de la Charte du don en confiance, son nom complet actuel.

Au vu de la faible notoriété du Comité auprès du grand public, le Conseil d'administration du 10 février 2011 a acté la réouverture du chantier, qui portait initialement sur le nom, approuvée lors de l'Assemblée générale de mars 2011.

Un groupe-pilote, composé notamment de représentants de deux organisations membres (Fondation de France et Handicap International) et ayant bénéficié des éclairages et recommandations de deux experts (Alain Mergier, directeur de l'Institut Wei opinion, spécialiste notamment des questions sémantiques, et Laurent Terrisse, président de l'agence Limite), s'est réuni à trois reprises afin d'explorer les différents aspects de la pro-

blématique (opportunité, objectifs, contenu, méthode, moyens, etc.).

Ces travaux ont notamment abouti à la conclusion que l'attention devait se porter sur la marque d'agrément uniquement (plutôt que sur le nom de l'institution) de façon à la rendre plus signifiante aux yeux du donateur.

Pour rappel, la marque actuelle, créée fin 2006 sur le modèle du logo du Comité, n'avait pas fait l'objet d'une réflexion collective particulière.

Faisant suite à la validation de la démarche par le Conseil d'administration du 27 octobre 2011, une réunion des responsables de communication des organisations membres s'est tenue le 12 décembre 2011 à la Fondation de France, en présence de onze participants, dont neuf directeurs de la communication des organisations membres. Il en est ressorti une adhésion unanime des participants à la démarche proposée.

⇒ Les travaux sur la modernisation de la marque d'agrément se poursuivront en 2012 avec les participants présents lors de cette réunion ■

Rappel : les outils de communication mis à la disposition des organisations agréées

A la suite de la réforme statutaire du 16 décembre 2010 les organisations agréées sont tenues dorénavant de faire usage de la marque d'agrément ci-dessous dans toutes les communications comportant des appels à la générosité du public (article 18 du Règlement intérieur).

Elles peuvent également la faire figurer sur leur site Internet pour mettre en valeur leur engagement de respect de la Charte et signifier qu'elles se soumettent aux contrôles continus du Comité.



Depuis février 2007, une charte d'utilisation d'outils de communication du Comité a été mise à leur disposition, à savoir :

- la maquette d'un prospectus pouvant être diffusé dans les publipostages des organisations membres vers les donateurs existants ou à venir pour attester de l'agrément du Comité. Celui-ci peut être reproduit par les soins des organisations, à leurs frais et ne pouvant en aucun cas être modifié sans l'accord du Comité,
- un dépliant trois volets, actualisé début 2011 et complété de deux fiches, l'une portant sur le contrôle et l'autre plus spécifiquement sur l'agrément, pour diffusion en interne ou bien avec les reçus fiscaux ou des revues des organisations. Des exemplaires papiers sont disponibles auprès du secrétariat du Comité pour les petites quantités (< à 100 exemplaires),
- un texte portant sur la signification de l'agrément qui décrit le rôle du Comité, le contenu de la Charte, ainsi que la procédure d'agrément et de contrôle, également mis à jour début 2011,
- un ensemble de phrases décrivant le rôle du Comité pouvant être utilisées par les organisations dans leur rédactionnel.

Cette charte est envoyée automatiquement à toute nouvelle organisation agréée et est accessible sur demande au secrétariat du Comité.

L'objectif demeure, à travers la création de cette palette d'outils et de ces différentes actions, le développement de la notoriété de la marque d'agrément qui permettra de mettre en valeur auprès du public et des donateurs l'effort que font les organisations en se soumettant à la Charte de déontologie.

Communication interne

Les outils de communication

Le Flash Info du Comité

lançurée en septembre 2008, cette publication périodique vise à informer les organisations membres, ainsi que les bénévoles du Comité, des dernières nouvelles importantes touchant à la vie du Comité. La fréquence, revue en 2010 pour devenir mensuelle (soit, avec un numéro combiné juillet-août, onze numéros par an), la diffusion par email direct et l'organisation en rubriques fixes, ont été conservées en 2011.

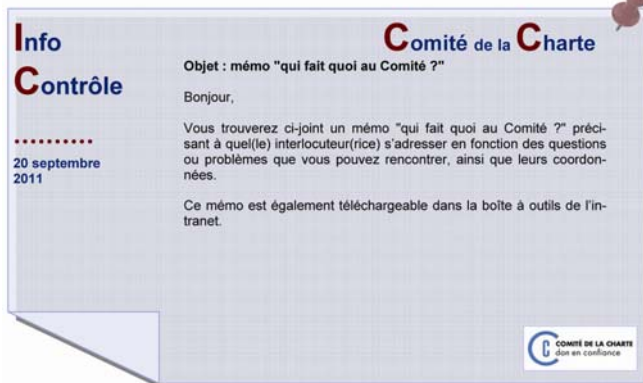


L'Intranet pour les bénévoles du Comité

Pour rappel, un espace Intranet, régulièrement mis à jour, spécialement dédié aux bénévoles du Comité existe depuis fin 2007. Permettant dans un premier temps un accès direct aux textes fondamentaux et de référence du Comité, ainsi qu'à la revue de presse et à une sélection de sites Internet spécialisés dans l'actualité fiscale, sociale et juridique du secteur associatif, cet outil constitue, depuis la refonte du site Internet début 2011, un lieu de concentration de tous les documents nécessaires à la mission de bénévole au Comité (le calendrier des formations et autres événements, une liste d'ouvrages téléchargeables ou consultables au Comité sur demande au secrétariat, une boîte à outils comprenant notamment le retro-planning des décisions d'agrément, la programmation des rapports triennaux, le planning des auditions de rapports intermédiaires, la liste des coordonnées de tous les bénévoles du Comité, etc.) Pour en savoir plus sur le nouveau site Internet : voir p. 26.

L'InfoContrôle

Depuis mai 2011, les bénévoles du Comité disposent d'un nouvel outil d'information propre : l'InfoContrôle est un flash ponctuel d'information rapide, diffusé par email, sur des sujets divers et variés ayant trait au contrôle.



Les outils de contrôle

Collection de fascicules

Sont parus en fin d'année, trois fascicules petit format, faciles à utiliser :

- le référentiel du Comité de la Charte (la Charte et ses textes d'application),
- le guide du contrôle à l'attention des contrôleurs du Comité : outil d'aide à l'application pratique des textes du Comité lors du contrôle,
- le document de référence relatif aux textes déontologiques du Comité à l'attention des organisations membres et notamment des référents : outil d'aide à la compréhension du contrôle exercé par le Comité (plus d'information p. 15).

Le questionnaire de base

Le questionnaire de base en ligne (accessible depuis le site Internet du Comité) constitue une application essentielle du principe de relation entre les organisations membres et le Comité, le "déclaratif", qui fonde la confiance.

Il est mis à jour annuellement par chaque organisation et envoyé en version papier au Comité accompagné de la lettre d'engagement du président de l'organisation.

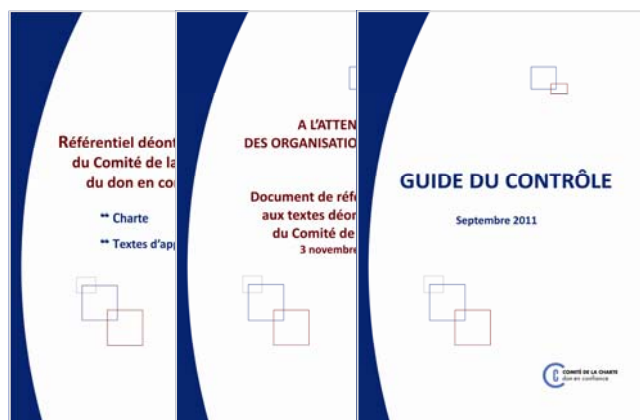
Il est au service de 3 objectifs :

- un engagement de l'organisation,
- un outil de travail pour le contrôleur, lui permettant de prendre connaissance de l'organisation et de ses évolutions et de l'aider à construire son programme de travail,
- une source d'information et d'orientation pour le Comité à partir de la consolidation de certaines rubriques.

En raison de son contenu obsolète et de nombreux problèmes techniques remontés par les organisations, un groupe de travail s'est constitué en vue de la refonte du questionnaire de base. Composé de six représentants d'organisations membres, de huit bénévoles et d'un permanent du Comité, il s'est réuni le 6 juillet 2011 afin d'examiner les propositions du groupe-pilote à l'œuvre depuis le mois d'avril.

Les travaux menés ayant abouti à la formalisation d'une proposition de nouveaux contenus du questionnaire de base, ainsi que d'un nouveau mode de détermination de la date de remise annuelle du questionnaire de base par l'organisation (entraînant le cas échéant une modification du Règlement intérieur lors d'une prochaine Assemblée générale), le groupe-pilote a ensuite tenu plusieurs réunions au deuxième semestre afin de traiter spécifiquement des aspects techniques.

Faisant suite à cette dernière réunion, des rencontres ou entretiens téléphoniques avec un échantillon d'organisa-



tions membres ont permis d'identifier clairement un certain nombre de problèmes techniques qui ont été traités au niveau du prestataire informatique.

Les problèmes récurrents de saisie du questionnaire de base ont été résolus avec le prestataire de service, mais des tests encore en cours pour s'assurer de la fiabilité du produit n'ont pas permis la mise en ligne du questionnaire 2011 avant le 6 janvier 2012.

⇒ Les travaux du groupe-pilote se poursuivront en 2012 afin d'examiner la possibilité de faire évoluer le questionnaire de base avec un nouvel outil informatique plus performant.

Le vade-mecum

⇒ Le vade-mecum, outil d'appui principal au travail du contrôleur qui lui est remis lors de son arrivée au Comité, composé d'une partie technique (textes déontologiques, le contrôle, l'agrément, le questionnaire de base) et d'une partie informative (textes statutaires, le Conseil d'administration, informations pratiques, CV de tous les bénévoles), a fait l'objet de travaux au sein d'un groupe de travail dédié qui se poursuivront en 2012 en vue d'une refonte et d'une numérisation ■

“48 % des Français
déclarent faire confiance
aux associations,
+ 7 points par rapport à 2010”

Observatoire de la confiance du Comité de la Charte

4^{ème} édition du baromètre
de la confiance
réalisée par TNS Sofres

Ces dernières années, l'Observatoire de la confiance du Comité de la Charte a fait réaliser trois sondages d'opinion sur les facteurs générateurs de la confiance dans les organisations faisant appel à la générosité publique.

En 2011, il a souhaité renouveler son approche du sujet avant de lancer de nouvelles études et bénéficier des apports d'un cercle élargi de personnes d'horizons divers. A cet effet, il s'est doté d'un conseil d'orientation qui a pour objectif d'éclairer le Conseil d'administration du Comité sur la question du rôle et de l'importance de la confiance dans les organisations faisant appel à la générosité publique et sur les facteurs constitutifs de la confiance.

La première réunion du comité d'orientation de l'Observatoire de la confiance s'est déroulée le 8 juin 2011, en présence d'Eric Dutertre, président de l'agence Excel, qui y a présenté ses réflexions sur la confiance dans le secteur sous un angle marketing. Sur la base des conclusions du comité, une étude a été réalisée durant l'été par TNS Sofres.

Cette quatrième édition a permis d'explorer de nouveaux aspects, parmi lesquels :

- les ressorts de la méfiance éventuelle à l'égard des associations,
- l'impact d'Internet chez les 18-35 ans,
- État, associations ou fondations : à qui fait-on le plus confiance ?

Le conseil d'orientation de l'Observatoire est animé par Michel Soublin, ancien président du Comité de la Charte, et composé de :

Bénédicte Menanteau, directrice générale d'ADMICAL,

Isabelle Laudier, responsable de l'Institut Caisse des Dépôts pour la recherche,

Elena Lasida, professeur d'économie à la FASSE, Paris,

Christian Troubé, journaliste, ancien rédacteur en chef de La Vie, conseiller en communication pour ONG,

Jean François Flahault, professeur en relations publiques, conseiller du Comité de la Charte.

Pour le Comité de la Charte : Cyrille Cohas Bogey, directeur, et Mathilde Cuchet-Chosseler, chargée de mission.

Les résultats ont été présentés au comité d'orientation de l'Observatoire de la confiance puis au Conseil d'administration du 22 septembre 2011 et ont été rendus publics par le président du Comité de la Charte lors de :

- la table ronde d'ouverture de la 31^{ème} Rencontre nationale du Crédit Coopératif, le 20 octobre 2011 au théâtre Mogador à Paris, consacrée cette année à la thématique : *"S'engager et coopérer : quel rôle donner à la confiance dans un projet commun ?"*.

Les principaux enseignements du baromètre 2011 du Comité y ont été relayés au sein d'un "quatre pages" distribué à l'ensemble des participants. Gérard de La Martinière a également donné une interview pour la webTV du Crédit Coopératif quelques minutes avant le début de la table ronde.

- une conférence organisée par le Comité dans le cadre du 6^{ème} Forum national des Associations et Fondations le 27 octobre 2011 au Palais des Congrès de Paris, intitulée *"Faire appel à la générosité publique : facteurs de confiance, facteurs de défiance"*.

Consacrée à une réflexion sur les enjeux auxquels sont confrontées les organisations faisant appel à la générosité dans leur relation avec les donateurs et le public, ainsi qu'au regard que peuvent porter les acteurs institutionnels et les métiers du chiffre, cette table ronde a...

...réuni, outre le président du Comité et **Christian Troubé**, en charge de l'animation, :



Francis Chartier,
PricewaterhouseCoopers,
responsable Secteur
Associations et Fondations



Jacques Hintzy,
président de l'Unicef



Muriel Marland-Militello, député des
Alpes-Maritimes,
présidente du groupe
d'études parlementaire
sur la vie associative et
le bénévolat



François Soulage,
président du Secours Catholique



Michel Thomas,
conseiller référendaire à la
cinquième chambre de la Cour
des Comptes



A l'issue de cette conférence qui a rassemblé plus de 130 participants, le président du Comité a donné une interview pour la webTV du Forum en partenariat avec la Chaîne du cœur et France info. (cf. photo ci-dessus)

Les résultats de l'enquête ont également fait l'objet d'un article en exclusivité sur le site de La Croix le 20 octobre 2011, en prévision duquel une interview du président du Comité avait été réalisée.

➔ Les résultats du baromètre 2011 ont été repris dans la dernière édition de "*La générosité des Français*" publiée par Recherche et Solidarité et feront l'objet d'une publication dans "*l'État de l'opinion 2012*", édité comme chaque année par TNS Sofres.

🔗 **Plus d'information sur les résultats du 4^{ème} baromètre de la confiance :**

www.comitecharte.org/lobservatoire-de-la-confiance ■

Relations Extérieures

Faits marquants en 2011

Nomination du Comité au nouveau Haut Conseil à la vie associative (HCVA)

Le président du Comité de la Charte, Gérard de La Martinière, a été nommé au Haut Conseil à la vie associative créé par décret fin juin 2011 (n° 2011-773 du 28 juin 2011, JO du 30 juin 2011), aux côtés de 24 autres membres disposant d'une expérience avérée de la vie associative et de 5 personnalités qualifiées sélectionnées en raison de leurs compétences techniques en matière de droit, de fiscalité, d'économie et de gestion, de sociologie et de ressources humaines, et ce, pour une durée de cinq ans.

Le Haut Conseil comprend également trois représentants des régions, des départements et des maires de France, un député et un sénateur. Un représentant des ministres chargés de la Jeunesse et de la Vie associative, du Budget, de la Cohésion sociale, de la Culture, de l'Économie, de l'Éducation nationale, de l'Environnement, de l'Intérieur, de la Justice, de la Santé, des Sports, de la Ville, est en outre désigné (ayant voix consultative).

Le Haut Conseil est saisi des projets de lois et de décrets comportant des dispositions spécifiques relatives au financement, au fonctionne-

ment ou à l'organisation de l'ensemble des associations ; il se réunit au moins deux fois par an en séance plénière.

Accès des associations aux médias audiovisuels : rapport du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

Le 2 mars 2011, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a tenu une conférence de presse afin de présenter son rapport au Premier ministre portant sur l'accès des associations aux médias audiovisuels, adopté le 4 janvier 2011. Le Comité est cité, entre autres, dans la proposition n° 5 visant notamment à inciter les médias à s'appuyer sur les dispositifs existants de contrôle des associations.

Extrait du rapport (p.35-36) : [...]« Demander à chaque média audiovisuel de définir et de rendre publics ses critères d'éligibilité des associations souhaitant être présentes sur son antenne et inciter les médias à s'appuyer sur les dispositifs existants de contrôle des associations.

Pour la fixation de ces critères, les médias audiovisuels peuvent s'appuyer sur ceux déjà établis par les pouvoirs publics nationaux, européens ou internationaux.

Devraient être privilégiées les associations prenant l'engagement moral vis-à-vis des médias audiovisuels de leur fournir les éléments de garantie sur leur gouvernance, leur déontologie et leur processus de redevabilité.

Le législateur d'une part, et le secteur lui-même d'autre part, ont mis en place un ensemble de moyens de

contrôle sur les associations et en particulier sur celles qui font appel à la générosité publique.

Il repose notamment sur le rôle du ministère de l'Intérieur et des agréments ministériels ; de la Cour des comptes ; des inspections des ministères concernés, de l'Inspection générale des affaires sociales et des bailleurs de fonds ; des Commissaires aux Comptes ; du Comité de la Charte et autres organismes vérificateurs reconnus. »[...]

A la demande du Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, le Conseil a mis en place un groupe de suivi des recommandations « composé à parité de représentants de médias audiovisuels et d'associations pour favoriser une meilleure connaissance mutuelle et suivre les propositions présentées », auquel est associé Gérard de La Martinière, président du Comité de la Charte.

Pour consulter le rapport et/ou les 10 propositions :

www.csa.fr/Television/Le-suivi-des-programmes/L-acces-des-associations-aux-medias-audiovisuels/Les-10-propositions-de-la-commission

Modes de financement et de gouvernance des associations de protection de la nature et de l'environnement : rapport d'information parlementaire

Le 2 février 2011, la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale a rendu ...

Des contacts avec des représentants de nombreuses autres structures ont été pris durant l'année 2011 afin de présenter l'actualité et les perspectives du Comité et d'évoquer les projets d'intérêts communs.

Parmi lesquelles :

l'académie des sciences et techniques comptables et financières, AG2R, l'Association des anciens élèves de l'ENA, l'Association Française des Fundraisers (AFF), l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), BNP Paribas, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le Centre d'Etude et de Recherche sur la Philanthropie (CERPHI), le Centre d'expertise des associations professionnelles (CEDAP), le Centre Français des Fondations (CFF), la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), la Chaire de philanthropie de l'Essec, la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), la Conférence permanente des présidents d'université, Coordination Sud, le Crédit Coopératif, Deloitte et associés, Depictura, l'Elysée, Ernst & Young, Espace Bénévolat, la Fonda, France générosités, Gouvernance et Certification, le H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes), IDEAS, IMS-Entreprendre, l'Institut Français des Administrateurs (IFA), Juris associations, Les Echos, ONG Conseil, Passerelles et Compétences, PricewaterhouseCoopers, Qualistrat, le Service central de prévention de la corruption, TNS Sofres, le Tribunal de grande instance, etc.

...public le rapport d'information des députés Geneviève Gaillard et Jean-Marie Sermier, portant sur "les modes de financement et de gouvernance des associations de protection de la nature et de l'environnement".

A la suite de l'audition des représentants du Comité, les rapporteurs recommandent «avec vigueur» de rapprocher les organisations environnementales du Comité de la Charte afin de bénéficier d'un contrôle suivi de leurs activités propre à assurer le public de la rigueur de leur gestion.

Contacts et rencontres

Les représentants du Comité ont rencontré au cours de l'année 2011 un grand nombre d'interlocuteurs pour évoquer la contribution du Comité et les questions de contrôle des organisations faisant appel à la générosité publique, dont notamment :

■ **au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative** : Alexandre Montay, directeur de cabinet adjoint de Luc Chatel (également directeur de cabinet de Jeannette Bougrab, secrétaire d'État à la Jeunesse et à la Vie associative) et Emmanuelle Pérès, conseillère chargée de la Jeunesse et de la Vie associative ; il ressort entre autres de cet entretien une réelle volonté de mettre en œuvre la convention cadre signée avec le Comité en 2010 et un intérêt pour les sujets déontologiques du Comité, les alertes et prises de position du Comité sur un certain nombre de sujets touchant au monde associatif

■ **au ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale** : Thomas Fournier, directeur adjoint de cabinet de Roselyne Bachelot ; cet entretien a donné lieu à différentes suggestions de collaboration avec le Comité

■ **au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** : Olivier Pagezy, directeur de cabinet de Valérie Pécresse, au sujet du décret

n°2010-619 du 7 juin 2010 prévoyant un intéressement du personnel de certains établissements publics en contrepartie de dons et legs reçus

■ **au Conseil économique, social et environnemental** : Jean Marc Roissant, président du Groupe des Associations

■ **à la Cour des Comptes** :

■ Anne Froment-Meurice, présidente de la cinquième chambre de la Cour des comptes, et Michel Davy de Virville, président de section, accompagnés de deux autres personnes de la Cour (dont Michel Thomas, remplaçant de Sylvie Toraille) ; cet entretien a notamment permis de faire part au Comité d'un souci de bien appréhender le fonctionnement du Comité et d'un intérêt certain pour le développement de l'analyse des risques et les sujets déontologiques du Comité ;

■ Christian Babusiaux, président de la première chambre de la Cour des comptes, dans le cadre du rapport sur la politique publique de financement de l'économie

Interventions publiques et colloques

Club des administrateurs du Comité de la Charte - Institut Français des Administrateurs (IFA)

Pour rappel, le Comité de la Charte a créé il y a deux ans et anime en partenariat avec l'IFA, le Club des administrateurs d'associations et fondations, sous la forme de petits-déjeuners thématiques. Ce club est réservé à 20 présidents ou administrateurs de grandes associations ou de fondations qui font appel à la philanthropie, pour un échange approfondi.

Ce club s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2011 pour aborder et échanger sur les thèmes suivants :

■ "Comité d'audit : intérêt, rôle et composition", avec les témoignages d'Eric Brossard, président du Comité financier de l'AFM Téléthon, et de Gérard de La Martinière, président du Comité d'audit de Schneider Electric et d'Air Liquide, le 6 janvier 2011,

■ "Risques et opportunités de confier des responsabilités exécutives aux administrateurs", avec les témoignages de Gérard Colliot, président de l'Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants, et Pierre Levené, ancien secrétaire général du Secours catholique, le 3 février 2011,

■ "Prévention et gestion des conflits d'intérêts", avec les témoignages de Jacques Bouriez, président de la Fondation pour la Recherche Médicale, et Pascal Durand-Barthez, avocat chez Linklaters, le 3 mars 2011,

■ "Former les administrateurs : évaluation des besoins ?", avec le témoignage de Jacques Matthys, secrétaire national du CCFD - Terre Solidaire, le 26 mai 2011.

⇒ Les réunions de l'IFA se poursuivront en 2012 avec un nouveau programme.

International Committee on Fundraising Organisations (ICFO)

Pour mémoire, l'ICFO est l'organisation internationale qui regroupe les institutions, quel que soit leur statut, ayant vocation à attribuer un label de qualité aux organisations sans but lucratif qui font appel à la générosité publique pour financer tout ou partie de leurs actions.

L'ICFO a été créé en 1958 et ses Statuts actuels ont été adoptés en 1989. De droit néerlandais, l'ICFO est enregistré au Conseil de l'Europe sous forme d'une organisation non gouvernementale avec statut consultatif. Ses bureaux et son Secrétariat général sont à Amsterdam (Pays-Bas). Le Comité de la Charte est membre de cette organisation depuis 1991.

L'ICFO regroupe aujourd'hui les organisations de 14 pays : Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-unis, France, Italie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Taïwan.

Son objet statutaire est le suivant : «Pour permettre aux donateurs d'avoir confiance dans le fait que les dons sont bien utilisés pour les buts pour lesquels ils sont faits, la mission de l'ICFO sera de :

- promouvoir la transparence et l'honnêteté des activités des organisations caritatives non gouvernementales faisant appel à la générosité publique, dans l'Union Européenne et dans d'autres parties du monde,
- rassembler de l'information parmi les membres ou autres sources, et échanger cette information parmi les membres,
- élaborer des standards pour des organisations caritatives non gouvernementales agissant au plan international.»

Gérard de La Martinière a représenté le Comité lors de l'Assemblée générale de l'ICFO les 20 et 21 mai 2011 à Zurich (Suisse), lors de laquelle ont été abordés :

- l'influence des nouvelles technologies sur la collecte de la générosité,
 - l'évaluation des actions,
 - les résultats du *World Giving Index* (classement de la France en 91^{ème} position en terme de philanthropie),
 - les résultats d'une étude du BBB Alliance démontrant que les notes d'analyse sur les ONG étaient peu utilisées par les donateurs,
 - l'adhésion d'un 14^{ème} membre à part entière, la Belgique,
 - une réforme des statuts de l'ICFO visant à clarifier les conditions d'accès aux mandats de responsabilité.
- Le représentant du Comité a émis une réserve sur ladite réforme comme étant susceptible d'autoriser des mandats de durée excessive et exprimé le souhait que soit mis en place les outils d'échange d'informations entre les membres pour répondre à l'évolution que l'on constate dans l'internationalisation

de la générosité.

Les représentants du Comité sont intervenus en 2011 dans un certain nombre de colloques et de réunions publiques organisés par :

■ **l'ADEMA - Université du management (UMA) à l'École des Mines**

Présentation du Comité de la Charte et de son dispositif de contrôle aux étudiants de l'UMA lors de trois interventions de Cyrille Cohas-Bogey (en janvier, avril et juin)

■ **KPMG**

Intervention de Gérard de La Martinière lors du petit déjeuner organisé par le cabinet d'audit, d'expertise comptable et de conseil KPMG le 7 mars 2011, sur le thème "CER, retour sur les bonnes pratiques"

■ **la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ)**

Intervention de Cyrille Cohas-Bogey le 16 septembre 2011 dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les directeurs et présidents des Unions départementales des associations familiales (UDAF) sur le dispositif de contrôle du Comité et le sujet du contrôle interne

■ **le Crédit Suisse - Mutuelle Saint-Christophe**

Comme l'an dernier, le Crédit Suisse a procédé à la diffusion auprès de l'ensemble de ses clients d'une lettre d'information sur les déductions spécifiques à la loi TEPA les invitant à donner à des organisations reconnues d'utilité publique dont le critère principal de sélection est d'être membres du Comité de la Charte

■ **l'Association Française des Trésoriers et Responsables d'Associations**

Intervention de Gérard de La Martinière lors de la conférence débat intitulée "Labellisation et certification : des enjeux aux pratiques", qui s'est déroulée aux Apprentis d'Auteuil le 17 octobre 2011

■ **le Crédit Coopératif**

Participation de Gérard de La Martinière à la table ronde d'ouverture

de la 31^{ème} Rencontre nationale du Crédit Coopératif, le 20 octobre 2011 intitulée "S'engager et coopérer : quel rôle donner à la confiance dans un projet commun ?". (plus d'information p. 31)

■ **le forum National des Associations et Fondations**

Pour la deuxième année consécutive, le Comité de la Charte a organisé une conférence, le 27 octobre 2011, sur le thème "Faire appel à la générosité publique : facteurs de confiance, facteurs de défiance". (plus d'information p. 31)

■ **le Centre Français des Fondations (CFF)**

Gérard de La Martinière est intervenu lors d'un atelier dédié à la gestion patrimoniale des fonds et fondations, organisé dans le cadre de la 8^{ème} édition de l'atelier des fondations à l'initiative du CFF qui s'est tenue du 30 novembre au 2 décembre 2012 au Centre des Pensières de la Fondation Mérieux à Veyrier-du-Lac.

Participation de Gérard de La Martinière aux travaux, pilotés par le CFF, sur un essai d'élaboration d'un guide des bonnes pratiques en matière de gestion patrimoniale.

■ **l'Institut de Mécénat de Solidarité (IMS-Entreprendre pour la Cité)**

Participation régulière du Comité de la Charte au Comité d'orientation du projet de l'IMS intitulé MECENOVA (site Internet de mise en relation Entreprises-Associations et de promotion du mécénat). Ce site vise à faciliter et multiplier les partenariats entre entreprises mécènes et associations œuvrant pour des causes d'intérêt général : solidarité, environnement, culture, santé, éducation, sport... Son accès est entièrement gratuit : www.mecenova.org.

Ces tribunes sont l'occasion de rappeler l'originalité et l'efficacité du travail mené par le Comité et son corps de contrôle en matière d'amélioration des pratiques des associations et fondations faisant appel à la générosité publique ■

4. Les organisations membres

En 2011, 9 nouvelles organisations agréées

■ Les organisations membres

Poursuivant sur sa lancée (sept agréments octroyés en 2010), le cercle des organisations agréées par le Comité de la Charte s'est élargi à neuf nouveaux membres en 2011.

Fort de ses 74 organisations membres, le Comité de la Charte poursuit son développement selon deux nouvelles tendances :

l'élargissement des causes défendues par les organisations agréées et la diversification de l'origine de leurs ressources privées (rendus statutairement possibles respectivement depuis mai 2005 et décembre 2010).

Février



Plan France est une ONG de développement international centrée sur l'enfant. Le parrainage d'enfant est le fondement de son action : pour Plan, mettre les enfants et leurs droits au cœur de ses actions est la façon la plus efficace de leur garantir un avenir. C'est ce qui est appelé le développement communautaire centré sur l'enfant.

Dans chacun des 48 pays en développement où Plan intervient, sont mis en œuvre des programmes dans cinq domaines : la santé, l'éducation, l'habitat et l'environnement, l'amélioration des ressources et la protection de l'enfant.

Sur le terrain, tous les projets sont mis en place selon des principes complémentaires :

- la participation des enfants et des communautés à leur propre développement et par le partenariat avec les autorités locales : ne pas faire "à la place" mais "faire avec, accompagner",
- la promotion des droits de l'enfant,

- l'égalité des droits entre les filles et les garçons : les jeunes filles restent les principales victimes de la pauvreté dans les pays en développement,

- la réduction des risques liés aux catastrophes afin de pouvoir en limiter l'impact sur les populations les plus vulnérables.

Plan France s'appuie sur le réseau de Plan International et mutualise ses activités avec 19 autres bureaux donateurs en Europe, aux Amériques et en Asie.

www.planfrance.org

Avril



L'Association France Alzheimer, Union nationale

des associations France Alzheimer et maladies apparentées, est la seule association nationale de familles reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer. Elle poursuit quatre missions :

- soutenir les personnes malades et leur famille,
- contribuer à la recherche,
- informer l'opinion et interpeller les pouvoirs publics,
- former les bénévoles, les aidants familiaux et les professionnels du soin.

Présente dans toute la France grâce à un réseau de plus de 100 associations départementales, elle compte 150 000 adhérents et donateurs.

www.francealzheimer.org



Modifier les comportements individuels et collectifs pour préserver notre planète, telle est la vocation de la **Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme**. Créée en 1990 par Nicolas Hulot et reconnue

d'utilité publique en 1996, cette ONG dédiée à l'écologie est apolitique et non confessionnelle.

Toutes ses actions sont guidées par la volonté de créer de la convergence avec l'ensemble des parties prenantes de la société. Depuis 2005, ce sont ainsi près de 900 000 personnes qui ont manifesté leur volonté d'agir avec la Fondation en participant à la campagne écocitoyenne du Défi pour la Terre ou en signant le Pacte écologique.

Pour contribuer à la définition d'un nouveau modèle de société, compatible avec les capacités de régénération de la planète et reposant sur la nécessaire solidarité entre tous les êtres vivants, la Fondation a lancé **EVOLUTION : CHAPITRE 2. Être force de propositions**, mobiliser le plus grand nombre, exercer un lobbying d'intérêt général, soutenir et démultiplier des projets exemplaires... tels sont les moyens que la Fondation développe pour poursuivre son action.

www.fnh.org



Solidarité Laïque, association reconnue d'utilité publique, mène des programmes de solidarité, d'éducation à la solidarité et de plaidoyer, dans plus de 20 pays :

- accès à l'éducation : construction d'écoles, équipement en fournitures scolaires, parrainage d'enfants...
- appui à la société civile, renforcement de la démocratie : programmes concertés en Afrique de l'Ouest, Maroc, Europe continentale et orientale,
- Aide d'urgence.

En France :

- lutte contre l'exclusion et les discriminations : actions d'insertion par les vacances, etc.●●●

...

■ éducation au développement et à la solidarité : outils pédagogiques, formations, conférences, campagnes, etc.

■ plaidoyer : Solidarité Laïque est le relais en France de la Campagne mondiale pour l'éducation avec des actions de mobilisation pour obtenir le respect des engagements internationaux pour le droit à l'éducation pour tous.

La laïcité est une valeur essentielle, portée par l'association : les actions doivent permettre aux femmes et aux hommes de se rapprocher, de se respecter, de vivre mieux ensemble.

www.solidarite-laique.asso.fr

Mai



Le Foyer Notre-Dame des Sans-abri - à Lyon - est

une association reconnue d'utilité publique, fondée en 1950 par Gabriel Rosset et une équipe de bénévoles.

Elle s'est donnée pour missions d'accueillir, héberger, accompagner et insérer les personnes démunies de la région lyonnaise et, ainsi :

- de procurer un toit, un repas, des vêtements aux Sans domicile fixe,
- d'assurer un logement convenable aux familles mal-logées en difficulté,
- de développer l'insertion dans le respect de la dignité humaine,
- de lutter contre les exclusions et soulager toutes les misères,
- d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur le monde des plus déshérités,

... sans distinction de race, de religion, de sexe...

Pour cela, les bénévoles et salariés de l'association gèrent et animent 38 structures autour des activités d'hébergement d'urgence et d'insertion, d'accueil de jour, d'ateliers d'insertion, d'accompagnement, de santé et de bric-à-brac.

www.fndsa.org



Fondé en 1991 sous le statut de la loi de 1901, **le Secours Islamique France** est

une organisation non gouvernementale de solidarité internationale à vocation sociale et humanitaire.

L'association se consacre à atténuer les souffrances des plus démunis en France et dans le monde, dans le respect de la diversité culturelle, sans distinction d'origine, d'affiliation politique, de genre ou de croyance, et sans rien attendre en retour.

Le Secours Islamique France intervient là où les besoins humanitaires et sociaux l'exigent par la mobilisation de secours d'urgence, la mise en place de programmes de développement et d'actions de plaidoyer. L'association agit dans le monde dans près d'une trentaine de pays, principalement dans les domaines de l'accès à l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire et l'enfance. En France, l'association se concentre sur la lutte contre la précarité et l'exclusion.

www.secours-islamique.org

Juillet



La Protection mondiale des animaux de ferme, créée en France en 1994

pour une meilleure prise en compte du bien-être des animaux de ferme (élevage, transport, abattage), a pour but de :

- soutenir et encourager les initiatives d'éleveurs, de l'industrie agro-alimentaire et de la distribution (label qualité, agriculture bio),
- diffuser les connaissances en biologie, physiologie et éthologie des animaux notamment auprès du public scolaire,
- favoriser une meilleure connaissance des lois de protection animale et veiller à la bonne application de la réglementation,
- faire évoluer la réglementation française et européenne qui protège les animaux,
- favoriser les soins et l'hébergement des animaux d'élevage victimes de mauvais traitements.

Partenaire reconnu des pouvoirs publics, l'association agit à travers l'édition de documents, la réalisation de films, d'enquêtes de terrain, de campagnes d'information, l'organisation de conférences, etc.

www.pmaf.org

Décembre



ACTED est une association de solidarité internationale qui a pour vocation de soutenir les populations vulnérables de par le monde et de les accompagner dans la construction d'un futur meilleur en apportant une réponse adaptée à des besoins précis depuis 1993.

Ses équipes interviennent dans 31 pays afin de faire face aux situations d'urgence, pour soutenir les projets de réhabilitations et accompagner les dynamiques de développement. ACTED vient en aide aux populations touchées par les crises grâce à une approche à la fois globale et locale, multidisciplinaire et adaptée à chaque contexte.

Fort de son expérience au plus près des besoins et des situations auprès des communautés vulnérables à travers le monde, ACTED contribue aujourd'hui à l'agenda international en faveur des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

www.acted.org



Toutes à l'école, associa-

tion loi 1901 créée par Tina Kieffer en 2005 dans un but humanitaire et d'intérêt général, apporte assistance à l'enfance en difficulté et développe dans les pays les plus démunis, des actions d'éducation, de scolarisation et de formation pour l'insertion et la promotion sociale de petites et jeunes filles.

Elle apporte également son soutien aux familles en très grande difficulté. Happy Chandara, premier établissement créé par l'association au Cambodge, à 15 km de Pnom-Penh, propose une école primaire, un internat et un collège. 645 petites filles y sont scolarisées.

Toutes à l'école a pour objectif d'accompagner ces élèves jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle et qu'elles soient des femmes libres et autonomes.

L'association, financée à 100 % par des fonds privés, accomplit sa mission grâce au soutien des parrains, donateurs, mécènes, partenaires et bénévoles.

www.toutesalecole.org ■

74 organisations agréées

Les organisations membres

1989-1999



2000-2010





Les perspectives

En 2011, le développement du Comité s'est poursuivi dans la continuité de 2010 avec l'agrément de neuf nouvelles organisations membres, de taille et d'activité diverses (cf. p. 36-37), ce qui confirme la capacité d'adaptation du Comité à l'évolution du secteur de l'appel à la générosité publique, désormais très ouvert.

Ces premiers agréments ont été accordés au terme d'une procédure d'instruction durant six à douze mois, ce qui témoigne à la fois d'une bonne souplesse d'adaptation au rythme de chaque candidat et du sérieux de cette démarche, toujours assurée par un binôme de bénévoles. Il s'agit d'un commissaire ou d'un contrôleur expérimenté et d'un nouveau bénévole qui se forme ainsi "sur le terrain" avant de prendre le mandat de contrôle d'une organisation.

L'évaluation positive réalisée par ces nouveaux membres agréés selon ces modalités a conduit le Comité à pérenniser cette méthode d'instruction.

⇒ Au 31 décembre 2011, deux instructions de premier agrément étaient en voie d'achèvement et trois autres en cours, qui donneront lieu, vraisemblablement, à cinq nouveaux agréments au premier semestre 2012.

Des contacts avancés sont entretenus avec quelques autres organisations dont l'instruction de premier agrément démarrera également en 2012 ■

Chiffres-clefs du développement du Comité

- ▶ des contacts spontanés de la part de **17** organisations, dont **3** ont confirmé une candidature, validée par le Conseil d'administration
- ▶ **6** organisations candidates en cours d'instruction au 31 décembre 2011, qui donneront lieu à une décision en 2012

Départ d'une organisation agrée à titre probatoire

Lors de sa séance du 27 octobre 2011, le Conseil d'administration du Comité a été informé de la prise d'acte par la Commission d'agrément de la décision de l'organisation Nos Petits Frères et Sœurs de quitter le Comité. Nos Petits Frères et Sœurs bénéficiait depuis le 8 mars 2010 d'un agrément accordé à titre probatoire ■

5. La gouvernance du Comité

Structure juridique : au 31 décembre 2011, le Comité de la Charte est une association de 82 membres : 74 organisations agréées et 8 personnalités qualifiées. Elle est administrée par un Conseil d'administration de 15 membres élus par l'Assemblée générale. Ce Conseil comporte statutairement une majorité de 8 personnalités qualifiées, qui n'exercent pas de fonctions de responsabilité dans les organisations agréées, dont le président et le vice-président.

Par délégation du Conseil, les décisions d'agrément de nouvelles organisations et de renouvellement sont prises par une commission d'experts totalement indépendants : la Commission d'agrément du Comité (CAC). Les contrôleurs désignés auprès des organisations agréées sont également indépendants de toute attache avec elles.

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale des membres est l'organe souverain habilité à prendre les décisions majeures concernant la mission, l'organisation et le fonctionnement du Comité. Elle réunit tous les membres de l'association, tant personnes physiques que personnes morales, chacun détenant une voix.

L'Assemblée générale ordinaire du 24 mars 2011

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 24 mars 2011 dans les locaux de la Croix-Rouge française. 53 organisations membres (sur 67), ainsi que 8 personnalités qualifiées (sur 8), étaient présentes ou représentées. 45 membres du corps de contrôle et de la CAC étaient également présents.

Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées. L'Assemblée générale a également renouvelé à cette occasion les membres du Conseil d'administration (voir ci-dessous) ■

Le Conseil d'administration

Composition statutaire

Pour rappel, l'article 5 des Statuts stipule que : « L'association est administrée par un Conseil composé d'un nombre impair de 11 à 17 ... »

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2011



Gérard de La Martinière,
président



Jean-Pierre Duport,
vice-président



Edith Archambault



Anne Chanon



Bruno Gizard



Patrick Gounelle



Susan Liautaud



Philippe Rollier



Association des Paralysés de France
Jean-Manuel Hergas

(en remplacement de Sylvie Mouchard depuis janvier 2012)



Association Les Petits Frères des Pauvres
Nathalie Blum



Association pour la Recherche sur le Cancer
Axelle Davezac, trésorière



Croix-Rouge française
Olivier Lebel



La Cimade
Philippe Texier



Médecins du Monde
Thierry Barthélemy



SOS Villages d'Enfants
Gilles Paillard, secrétaire général

... membres répartis dans deux collèges représentant les deux catégories de membres :

- le collège des personnalités qualifiées, constituant la moitié plus un des administrateurs,
- le collège des organisations agréées.

Les membres du Conseil sont élus dans les deux catégories de membres dont se compose cette Assemblée au scrutin secret, pour 3 ans, par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés et, au second tour à la majorité simple représentant au moins le quart des suffrages exprimés. Les personnalités qualifiées sont élues en premier et le nombre de sièges d'administrateurs attribués à des organisations agréées est ajusté en conséquence. »

Mouvements intervenus en 2011

L'Assemblée générale du 24 mars 2011 a réélu, pour un mandat de 3 ans, trois personnalités qualifiées (Edith Archambault, Anne Chanon et Patrick Gounelle) et un représentant des membres (Gilles Paillard, représentant de SOS Villages d'Enfants).

François Dupré, membre du Conseil d'administration du Comité au titre de représentant des organisations, a quitté le poste de Directeur général Gestion de Médecins du Monde. Depuis septembre 2011, Médecins du Monde est représentée par Thierry Barthélémy, son directeur financier et des systèmes d'information, au Conseil d'administration du Comité.

Nouvelle composition du bureau

Le bureau élu par le Conseil d'administration, qui a suivi l'Assemblée générale du 24 mars 2011, est constitué de Gérard de La Martinière, personnalité qualifiée (président), de Jean-Pierre Duport, personnalité qualifiée (vice-président), de Gilles Paillard, SOS Villages d'Enfants (secrétaire général) et d'Axelle Davezac, Association pour la Recherche sur le Cancer (trésorière et chef de file des organisations). Les membres du bureau sont consultés entre les réunions du Conseil sur des questions d'actualité par le président et le directeur du Comité.

Réunions du Conseil d'administration

En 2011, le Conseil d'administration s'est réuni dix fois (contre onze en 2010) avec une durée moyenne de deux heures et demie.

En cas d'empêchement d'un administrateur d'assister physiquement à une réunion, une participation téléphonique est possible (deux fois en 2011).

Le Conseil d'administration a pris acte des décisions de la CAC et a été amené dans deux cas, en application de l'article 14 des Statuts, à demander à la CAC une deuxième délibération. Il a également traité de nombreux autres sujets liés, notamment, aux règles de déon-

nologie, au financement du Comité, à l'examen de nouvelles candidatures, à l'environnement législatif, à la notoriété et la communication du Comité et à sa gestion en général.

Sur l'ensemble des réunions, le taux de présence est de 81 % (contre 86 % en 2010 et 81 % en 2009) avec au minimum les 2/3 des membres présents à chaque Conseil.

Groupe de travail sur le financement du Comité

Le Conseil d'administration a décidé de créer un groupe de travail du Conseil pour réfléchir à la question du financement du Comité. Il s'est réuni deux fois en 2011 (14/01 et 17/02) et a remis ses propositions au Conseil d'administration lors de sa séance du 3 mars 2011 ■

Les comités du Conseil d'administration

Le rôle de ces comités est d'assister le Conseil d'administration dans la réalisation de ses missions en préparant et étudiant les décisions qui lui sont ensuite soumises.

Comité de nomination et de gouvernance (CNG)

Ce comité, dont la mission est de proposer au Conseil d'administration des candidats pour toutes les nominations qui lui incombent et de s'assurer que la gouvernance du Comité reste toujours à la pointe des bonnes pratiques, est présidé par Jean-Pierre Duport, accompagné d'Edith Archambault, Axelle Davezac, Gérard de La Martinière, Olivier Lebel et Philippe Rollier. Dans un souci d'équilibre de la composition du comité, la présence des représentants d'organisations a été renforcée en 2011 par l'intégration de Nathalie Blum, directrice administrative et financière des Petits Frères des Pauvres. Ce comité s'est réuni trois fois en 2011 (10/02, 04/07, 19/12) avec à l'ordre du jour des sujets aussi variés que :

- le renouvellement des administrateurs,
- la composition de l'Instance de recours,
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration,
- la réécriture des fiches de mission des comités du Conseil,
- l'examen des candidatures pour les fonctions de vice-président de la CAC et de commissaire,
- le remplacement du directeur du Comité.

Comité de déontologie

Présidé par Gilles Paillard et composé de Nathalie Blum, Anne Chanon, Susan Liautaud, Bruno Gizard, et Thierry Barthélémy (en remplacement de François Dupré), sa mission est d'étudier les évolutions nécessaires des règles déontologiques et de proposer aussi bien les processus d'élaboration que les règles elles-mêmes à adopter. Conformément à la procédure d'élaboration et d'adoption des règles déontologiques (cf. p. 24), ce Comité s'est réuni quatre fois en 2011 (5/01, 11/03, 23/05 et 28/06) afin d'examiner les différents projets déontologiques.

Comité de l'agrément

Présidé par Philippe Rollier et composé de Sylvie Mouchard, Patrick Gounelle et Philippe Texier, ce comité est en charge de l'examen, pour le compte du Conseil d'administration, des décisions prises par la CAC et a pour mission d'examiner, avant de les présenter au Conseil, la recevabilité des candidatures et d'évaluer la qualité du travail de la CAC. Y participent également Philippe Moissand, président de la CAC, ainsi que le directeur et le délégué à l'agrément et au contrôle du Comité.

Ce comité s'est réuni sept fois en 2011 (01/02, 12/04, 17/05, 04/07, 25/10, 22/11, 13/12), soit entre chaque séance de la CAC et du Conseil d'administration. 35 décisions ont été prises, toutes actées par le Conseil d'administration.

⇒ Faisant suite aux résultats de l'évaluation du Conseil d'administration menée au deuxième semestre 2011, le président du Conseil et les présidents des comités ont entamé un travail destiné à clarifier et redéfinir les missions et l'organisation de ses comités, ainsi que du bureau ■

Le Comité de direction

Le Comité de direction est constitué du président du Comité, du directeur, du président (ou vice-président) de la CAC, du contrôleur général ou l'un de ses représentants, du délégué à l'agrément et au contrôle et de la chargée de mission du Comité. Il se réunit tous les 15 jours et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du Comité et de la programmation de ses travaux ■

La vie de l'organisation

Animation des bénévoles

En plus des cinq salariés à temps plein, le Comité mobilise plus de 100 bénévoles qui lui apportent leurs concours principalement dans les missions d'agrément et de contrôle.

Réunion statutaire annuelle des bénévoles (contrôleurs, CGA, commissaires, experts et administrateurs)

Plus de 70 bénévoles, dont une vingtaine de nouveaux et la quasi-totalité de l'encadrement bénévole, ont répondu présent lors de la réunion annuelle des bénévoles du Comité qui s'est tenue le 11 octobre 2011 à l'Institut du Cerveau et de la Moëlle Epinière (ICM).

Plus qu'un rendez-vous convivial, cette réunion a également été l'occasion d'effectuer un premier bilan des activités de contrôle, d'agrément, de déontologie, etc. de l'année écoulée et d'envisager les perspectives pour 2012. En deuxième partie de matinée, le président du Centre d'Etude et de Recherche sur la Philanthropie (CERPHI), Antoine Vaccaro, a effectué une présentation de l'état des lieux et de la tendance du marché de la générosité. Ceux qui le souhaitent ont ensuite pu participer à une visite guidée de l'ICM.



Réunion annuelle des bénévoles - octobre 2011 (ICM)

Relations avec les membres

Réunion des référents des organisations membres

C'est dans une atmosphère d'échanges et de débats que s'est déroulée la réunion d'information dédiée aux référents des organisations membres le 3 novembre 2011 à l'Ordre de Malte. La vingtaine de participants présents ont en effet abordé de nombreux sujets touchant au bilan et aux perspectives d'évolution du Comité, à son fonctionnement et aux activités de contrôle et d'agrément.

Cette réunion spécifiquement dédiée aux référents du Comité au sein des organisations avait pour objectifs de leur permettre de se familiariser avec le fonctionnement, les textes déontologiques, la méthodologie et la mission de contrôle du Comité afin de renforcer la qualité, l'homogénéité et la conformité des pratiques des organisations aux processus du Comité et de faciliter les relations au quotidien entre contrôleurs et contrôlés.

Les participants se sont vu remettre à cette occasion un outil nouvellement créé : le document de référence relatif aux textes déontologiques du Comité à l'attention des référents des organisations membres, inspiré du guide du contrôle utilisé par les bénévoles contrôleurs du Comité dans le cadre de leur activité de contrôle (cf. p. 30).

⇒ A la demande des participants, l'expérience sera réitérée en 2012 à la même période.

Participation active aux chantiers de déontologie

Comme précédemment évoqué (cf. p. 24), la procédure d'élaboration et d'adoption des règles déontologiques prévoit la constitution systématique de groupes de travail mixtes (organisations membres et contrôleurs) animés par des responsables d'organisations agréées.

La forte participation à certains groupes de travail atteste de l'intérêt des membres pour ce dispositif. La participation néanmoins assez inégale enregistrée en fonction des sujets laisse penser que ce processus peut encore être amélioré en mobilisant davantage l'attention sur les chantiers ouverts.

Mise en place de l'Instance de recours

Pour rappel, en 2010, une procédure de conciliation, en référence aux anciens Statuts, a été engagée et conduite à son terme pour deux organisations. A la lumière de cette expérience, les nouveaux Statuts ont remplacé cette procédure de conciliation (et celle d'arbitrage) par un mécanisme de recours plus clair et plus expédiant : l'Instance de recours.

En effet, dans le cas d'une décision de non renouvellement de l'agrément, l'organisation peut désormais contester la décision de la CAC en saisissant l'Instance de recours du Comité. L'organisation doit faire sa demande

Le Conseil d'administration du 4 juillet 2011 a arrêté **la composition de l'Instance de recours du Comité** comme suit :

Pierre-Alain Weill, ancien président de chambre à la cour d'appel de Paris, au titre de président de l'Instance de recours, choisi parmi les magistrats ou anciens magistrats proposés par le président du Tribunal de grande instance de Paris

Deux personnalités extérieures désignées par le Conseil d'administration du Comité, **Edith Arnoult-Brilli**, ex-présidente du CNVA (Conseil National de la Vie Associative) et vice-présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), et **Marie-Thérèse Cornette**, ancienne présidente de la cinquième Chambre de la Cour des Comptes

Anne Chanon et **Philippe Texier**, en tant qu'administrateurs du Comité, respectivement une personnalité qualifiée et un représentant des organisations agréées par le Comité

dans les 30 jours qui suivent la notification de la décision de la CAC. Le Comité fixe la date à laquelle sera réunie l'Instance de recours, au plus tard trois mois après, en donne connaissance à l'organisation avec au minimum un préavis de 15 jours. A cette réunion participent le représentant qualifié de l'organisation qui peut se faire assister par toute personne de son choix et le président (ou vice-président) de la CAC.

L'Instance de recours se prononce sur la demande soit en confirmant la décision de la CAC, soit en la réformant. La décision de l'Instance de recours est notifiée à l'organisation par le président du Comité. (article 9.4 du Règlement intérieur).

La réunion d'installation de l'Instance de recours du Comité s'est tenue le 7 novembre 2011 en présence de tous ses membres.

Du fait de la radiation d'une organisation par la CAC du 17 novembre 2011, l'instance de recours a fait l'objet d'une première saisine à la fin du mois de décembre (plus d'information : p. 13).

Groupe de contact sur les risques

Pour rappel, un groupe de contact sur les risques auprès du Conseil d'administration du Comité de la Charte a été installé en septembre 2010 pour associer le plus étroitement possible les dirigeants des organisations agréées à la prévention des risques du secteur et à l'orientation des contrôles du Comité. Cette création met en œuvre l'une des propositions soumises à l'Assemblée générale du 25 mars 2010 dans le cadre du plan de développement du Comité.

Cette instance se réunit deux fois par an :

- le 16 mars 2011, elle a procédé à un premier croisement des analyses des risques liés au secteur (échanges à partir de la présentation des risques identifiés, au sein du Comité, par la CAC et le corps de contrôle),
- le 12 octobre 2011, dans une réunion ouverte à l'ensemble des présidents et directeurs de toutes les organisations membres, ont été abordés plusieurs thèmes : les risques de placement en période de crise, la rémunération des dirigeants salariés, les risques médiatiques, l'arrivée de nouveaux acteurs collectant pour le compte de réseaux implantés sur d'autres continents.

En 2011, une vingtaine d'organisations a participé à ces instances.

Rencontres avec les membres

Outre les rencontres dans le cadre des réunions des instances et des différents groupes de travail, le président du Comité a rencontré en 2011 une dizaine d'adhérents afin de mieux connaître les spécificités de chacun, d'échanger sur les évolutions du Comité et d'évoquer les sujets d'intérêt commun.

Lancement de quatre groupes de réflexion collective sur le Comité de la Charte

Faisant suite à une proposition de débat initiée par certains membres sur les évolutions récentes et les projets de développement du Comité et dans le souci de préserver l'unité et la solidarité des organisations agréées, indispensables pour porter utilement la déontologie professionnelle du secteur, le Conseil d'administration a invité toutes les organisations membres, *via* un message du 29 novembre 2011, à participer à quatre groupes d'échanges thématiques qui seront animés par un binôme d'administrateurs du Comité :

- groupe n°1 : "Le projet associatif du Comité de la Charte", animé par Edith Archambault et Nathalie Blum,
- groupe n°2 : "La représentation des membres et les règles de gouvernance", animé par Axelle Davezac et Philippe Rollier,
- groupe n°3 : "Les modalités d'élaboration des textes déontologiques dans le cadre de la diversification accrue des membres", animé par Bruno Gizard et Gilles Paillard,
- groupe n° 4 : "La qualité du contrôle du Comité dans le cadre d'un fort développement du nombre de ses membres", animé par Patrick Gounelle et Olivier Lebel.

⇒ Les discussions au sein des groupes devraient permettre de dégager les priorités de l'action et

les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'organisation, notamment dans la relation avec ses membres. Les propositions émanant des groupes seront étudiées par le Conseil d'administration. Les premières réunions des groupes devraient se tenir dès janvier 2012.

L'équipe de permanents du Comité

En 2011, le renforcement de l'équipe s'est concrétisé par le recrutement d'une chargée de mission avec l'arrivée au 3 janvier de Mathilde Cuchet-Chosseler.

Le Comité a également connu un changement significatif avec la nomination de François Genest au poste de directeur général par le Conseil d'administration du 13 décembre 2011, en remplacement de Cyrille Cohas-Bogey, dont le départ avait été annoncé par le président du Comité à l'ensemble des membres et des bénévoles du Comité le 21 octobre 2011.

Agé de 42 ans, François Genest a débuté sa carrière dans les services de plusieurs collectivités territoriales puis a été directeur de cabinet du président de la Croix-Rouge française de 2005 à 2011. Il a pris ses fonctions au sein du Comité à compter du 2 janvier 2012.



François Genest
Nouveau Directeur général du Comité

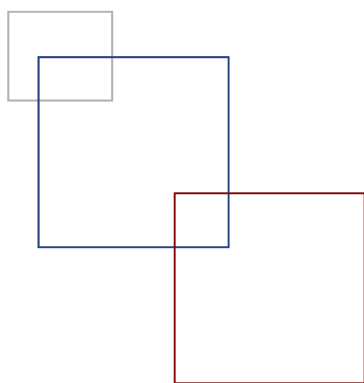
⇒ L'équipe de permanents est désormais composée de cinq personnes : François Genest, directeur général, Patrick Baquin, délégué à l'agrément et au contrôle, Mathilde Cuchet-Chosseler, chargée de mission, Nadia Bensalem et Christine Berlincourt, assistantes ■



De gauche à droite : Patrick Baquin, Cyrille Cohas-Bogey
Sur le banc : Nadia Bensalem, Mathilde Cuchet-Chosseler, Christine Berlincourt

■ Rapport financier

Exercice clos le 31 décembre 2011
(avec rapports du Commissaire aux comptes)



Analyse et commentaires des comptes

I - Introduction

Les comptes du Comité de la Charte ont été arrêtés au 31 décembre 2011 aux sommes suivantes :

Total du bilan = 509 740,30 €

Total des produits du compte de résultat = 617 302,59 €

Résultat de l'exercice = 51 037,62 €

Le Comité de la Charte ne faisant pas appel à la générosité publique, il n'établit pas de Compte d'Emploi des Ressources.

II - Le compte de résultat

2.1 - Analyse des produits

Le **total des produits** atteint, 617 302,59 € en 2011 contre 539 429,90 € en 2010 (+14 %).

Les principaux postes sont les suivants :

Les **subventions d'exploitation** s'élèvent à 110 000 € en 2011 contre 90 000 € en 2010 (+ 22 %). Cette somme correspond, d'une part à 90 000 € venant de la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative pour l'année 2011, et d'autre part à 20 000 € venant de la subvention de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), qui n'était pas prévue dans le budget 2011.

Les **cotisations** ont augmenté de 55 055 € (+12 %) par rapport au réel 2010. Cette hausse provient de l'augmentation, votée par l'Assemblée générale en 2010, des cotisations 2011 (+ 14 970 €) et de l'adhésion de sept nouvelles organisations (Protection mondiale des animaux de ferme, Secours Islamique France, Foyer Notre Dame des Sans-abri, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, France Alzheimer, Solidarité Laïque et Plan France, pour un total de 40 085 €). Les deux autres nouveaux membres de l'année ont été agréés le 13 décembre 2011.

Les **produits financiers** s'élèvent à 8 422,95 € en 2011, une hausse importante par rapport à 2010, 5 882,42 € (+43 %).

2.2 - Analyse des charges

Le **total des charges** 2011 s'élève à 566 264,97 €, en ligne avec le budget 2011 et en hausse de 22 % par rapport au réel 2010.

Le poste des **achats** s'élève à 77 079 €, soit une hausse de +39 799 € par rapport à 2010. Celle-ci s'explique principalement par le poste "Achat d'études et de prestations de services" en forte hausse (+ 40 341 €).

En effet, dans l'effort de redynamiser l'Observatoire de la confiance, la réalisation d'une étude en 2011 a inclus deux enquêtes (grand public et jeunes) au lieu d'une.

Les **services extérieurs** (location immobilière, entretien et réparation des locaux, assurances et maintenance du site Internet) s'établissent à un montant proche du budget 2011 (- 6 %) soit 55 446 €, en légère baisse par rapport à 2010 (56 155 €).

Les **autres services extérieurs** (rémunérations d'intermédiaires, honoraires, frais de déplacement et de repas, frais postaux et de téléphone et frais de colloque ou séminaire) subissent une légère hausse par rapport à 2010 (+ 8 %) concernant surtout la ligne "déplacement, missions et réceptions" du fait de la croissance de l'activité de contrôle des bénévoles.

Par ailleurs, les **charges de personnel** s'établissent à un total de 307 287 € hors impôts et taxes sur rémunération. Elles connaissent une augmentation de 15 % par rapport à 2010, principalement due au poste de chargée de mission pourvu à temps complet à partir du 3 janvier 2011.

Les **impôts et taxes** enregistrent une augmentation de + 5 504 €, soit +37 %, liée notamment à la hausse de la taxe sur les salaires, en lien avec le départ du directeur.

Les **dotations aux amortissements** sont en hausse : 10 067,60 € en 2011 contre 2 430,32 € en 2010. Cette augmentation se justifie par l'amortissement, sur trois ans, du nouveau site Internet du Comité de la Charte.

2.3 - Le résultat

Les soldes intermédiaires de gestion s'établissent de la manière suivante :

	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat d'exploitation	44 635,67	70 451,75	19 071,52
Résultat financier	8 422,95	5 882,42	5 973,82
Résultat exceptionnel	-	-	-
Impôt sur les sociétés	2 021	1 412	2 648
Solde Intermédiaire	51 037,62	74 922,17	22 397,34
Variations Fonds dédiés	-	-	-
Résultat net (y compris fonds dédiés)	51 037,62	74 922,17	22 397,34

Le résultat de l'exercice 2011 se solde par un excédent de 51 037,62 € provenant essentiellement de l'augmentation des recettes issues des cotisations, du montant des subventions d'exploitation et des produits financiers.

Ce résultat augmentera, sous réserve du vote de l'Assemblée générale, notre report à nouveau qui s'établira alors à plus d'une demi-année de charges d'exploitation.

III - Le bilan

3.1 - Total du bilan

Le **total du bilan** au 31 décembre 2011 est de 509 740,30 € contre 442 612,57 € pour l'exercice 2010.

3.2 - Actif

A l'actif, les **immobilisations** s'élèvent, après amortissements de l'exercice, à 19 298,17 € contre 15 220,68 € en 2010. Suite à la refonte du site Internet dont la mise en ligne date du 24 mars 2011, nous avons décidé la sortie d'inventaire de l'ancien site pour une valeur de 10 010,52 € totalement amortis au 31/12/2011.

Les acomptes versés s'élèvent à 1 500 € en 2011. Ces avances correspondent à la prestation pour la maintenance du questionnaire de base au sein du site du Comité.

Les charges constatées d'avance s'établissent à 31 063,16 € en 2011 contre 4 872,82 € en 2010. Ces charges représentent essentiellement les frais engagés, les loyers et les mises à disposition pour le premier tri-

mestre 2012 (soit 21 276,77 €) facturées fin 2011 par l'Uniopss, dans le cadre de la révision des modalités de mise en œuvre du groupement de moyens intervenu en 2011.

Les disponibilités s'élèvent à 457 828,97 € en 2011 contre 416 649,33 € en 2010. Elles sont placées, au CIC, en compte sur livret et livret associatif, représentant plus d'une demi-année d'exploitation.

3.3 - Passif

Le passif se décompose en :

- **un report à nouveau positif** de 330 674,24 €, après intégration du résultat 2010,
- **le résultat de l'exercice 2011** de + 51 037,62 €, en attente d'affectation,
- **un compte fournisseurs**, qui s'élève à 62 643,28 €, en légère augmentation par rapport à l'exercice 2010 (+ 6 331 €). Ce solde correspond aux fournisseurs suivants :

- Uniopss : factures des frais engagés et loyers dus par le Comité à l'Uniopss ainsi qu'à la facture correspondant à la mise à disposition de personnels par l'Uniopss pour le premier trimestre 2012 ;
- Hura Facilities : factures de décembre 2011 et janvier 2012 des prestations de l'attachée de presse ;
- BNP Paribas Lease : facture du premier trimestre 2012 pour la location d'un nouveau photocopieur.

- **les dettes fiscales et sociales** (65 385,16 €) correspondent aux charges sociales du Comité du quatrième trimestre 2011.

VI - Conclusion

L'exercice 2011 dégage **un résultat positif de + 51 037,62 €**.

Après incorporation de l'exercice 2011, le report à nouveau s'établira à 381 711,86 € ce qui représente 67 % des charges 2011 ■

BILAN au 31 décembre 2011

	ACTIF	Exercice N clos le 31/12/2011			Exercice N-1 clos le 31/12/2010
		Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :	47 390,77	30 805,41	16 585,36	0,00
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Logiciels, droits & valeurs similaires	47 390,77	30 805,41	16 585,36	0,00
	Autres			0,00	
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles :	34 450,11	31 893,54	2 556,57	15 064,44
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	34 450,11	31 893,54	2 556,57	2 626,04
	Immobilisations corporelles en cours	0,00		0,00	12 438,40
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)	156,24	0,00	156,24	156,24
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de la dotation					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres créances immobilisées	156,24		156,24	156,24	
TOTAL I		81 997,12	62 698,95	19 298,17	15 220,68
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matières premières et autres approvisionnements				
	Autres				
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 500,00		1 500,00	1 500,00
	Créances (2) :	50,00	0,00	50,00	4 369,74
	■ Créances usagers et comptes rattachés	50,00		50,00	4 085,00
	■ Autres			0,00	284,74
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	457 828,97		457 828,97	416 649,33	
COMPTES DE REGULARISA- TION	Charges constatées d'avance (2)	31 063,16		31 063,16	4 872,82
TOTAL II		490 442,13	0,00	490 442,13	427 391,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		572 439,25	62 698,95	509 740,30	442 612,57

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

■ acceptés par les organes statutairement compétents

■ autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

BILAN au 31 décembre 2011

	PASSIF (avant répartition)	Exercice N clos le 31/12/2011	Exercice N-1 clos le 31/12/2010
FONDS ASSOCIATIFS (*)	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau (a)	330 674,24	255 752,07
	Résultat de l'exercice (b)	51 037,62	74 922,17
	Résultat en instance d'affectation		
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	▪ Apports		
	▪ Legs et donations		
	▪ Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)		
Écarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
TOTAL I		381 711,86	330 674,24
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	0,00	0,00
FONDS DEDIES	Fonds dédiés :		
	▪ Sur subventions de fonctionnement	0,00	0,00
	▪ Sur autres ressources		
TOTAL II		0,00	0,00
DETTES (1) (d)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	62 643,28	56 311,43
	Dettes fiscales et sociales	65 385,16	53 796,00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		1 830,90
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL III		128 028,44	111 938,33
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		509 740,30	442 612,57

(1) Droit à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit.

(c) Dettes sur achat ou prestation de services.

(d) A l'exception, pour l'application de (1), des avances et acomptes reçus sur commande en cours.

ENGAGEMENTS DONNES

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2011

COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2011 AU 31/12/2011	Exercice N clos le 31/12/2011	Exercice N-1 clos le 31/12/2010
Ventes de marchandises		
Prestations de services facturées		
▪ Prix de journée		
▪ Dotation Globale		
▪ Autres		
Subventions d'exploitation	110 000,00	90 000,00
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Cotisations	498 600,00	443 545,00
Autres produits (hors cotisations)	279,64	2,48
TOTAL I	608 879,64	533 547,48
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières) (2) :		
▪ Achats de marchandises (c)		
▪ Variations des stocks (d)		
▪ Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		
▪ Variations des stocks (d)		
Autres charges externes	270 412,77	215 892,88
Impôts, taxes et versements assimilés	16 154,53	14 112,24
Salaires et traitements	176 937,79	158 486,28
Charges sociales	90 663,41	72 172,50
Dotations aux amortissements et aux provisions		
▪ Sur immobilisations : dotation aux amortissements (e)	10 067,60	2 430,32
▪ Sur immobilisations : dotation aux provisions		
▪ Sur actif circulant : dotation aux provisions		
▪ Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges	7,87	1,51
TOTAL II	564 243,97	463 095,73
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	44 635,67	70 451,75
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
▪ Excédent ou déficit transféré III		
▪ Déficit ou excédent transféré IV		
* Y compris :		
▪ redevances de crédit-bail mobilier		
▪ redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Droit produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(a) A écrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes		
(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation entre parenthèses ou précédé du signe (-)		
(c) Y compris droit de douane		
(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation entre parenthèses ou précédé du signe (-)		
(e) Y compris, éventuellement, dotations aux amortissements sur charges à répartir.		

COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2011

COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2011 AU 31/12/2011	Exercice N clos le 31/12/2011	Exercice N-1 clos le 31/12/2010
Produits financiers :		
▪ De participations		
▪ D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
▪ Autres intérêts et produits assimilés	8 422,95	5 882,42
▪ Reprise sur provisions et transferts de charges		
▪ Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	8 422,95	5 882,42
Charges financières :		
▪ Dotations aux amortissements et aux provisions		
▪ Intérêts et charges assimilées		
▪ Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	8 422,95	5 882,42
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	53 058,62	76 334,17
Produits exceptionnels :		
▪ Sur opérations de gestion		
▪ Sur opérations en capital		
▪ Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII		
Charges exceptionnelles :		
▪ Sur opérations de gestion		
▪ Sur opérations en capital		
▪ Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VIII		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
▪ Impôt sur les sociétés (IX)	2 021,00	1 412,00
Total des produits (I+III+V+VII)	617 302,59	539 429,90
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	566 264,97	464 507,73
SOLDE INTERMEDIAIRE	51 037,62	74 922,17
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Excédent ou déficit	51 037,62	74 922,17
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
▪ Bénévolat	842 000	812 000
▪ Prestations en nature		
▪ Dons en nature		
Total		
Charges		
▪ Secours en nature		
▪ Mise à disposition gratuite de biens et services		
▪ Personnel bénévole	842 000	812 000
Total		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

SOMMAIRE

I - ACTIVITES ET FAITS CARACTERISTIQUES

- 1.1 - Objet social et activité
- 1.2 - Structure et périmètre d'intégration

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 2.1 - Les principes généraux
- 2.2 - Les méthodes d'évaluation

III - NOTES SUR LE BILAN

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 4.1 - Produits
- 4.2 - Résultats

V - AUTRES INFORMATIONS

I - Activités et faits caractéristiques

1.1 - Objet social et activité

Le Comité de la Charte des organisations faisant appel à la générosité publique et ci-après désigné "Comité de la Charte du don en confiance" a été créé le 20 novembre 1989.

Aux termes de ses Statuts, le Comité de la Charte du don en confiance se donne pour objet :

« d'assurer la confiance des donateurs et d'œuvrer dans leur intérêt en élaborant des bonnes pratiques et en contrôlant l'application et pour ce faire :

1. d'établir des règles de déontologie pour les organisations sans but lucratif qui font appel à la générosité du public (ci-après dénommées « les organisations »); ces règles sont regroupées dans la Charte et ses textes d'application (ci-après dénommés « la Charte »);

2. d'agrèer comme membre du Comité les organisations qui s'engagent à respecter la Charte et à se soumettre aux contrôles du Comité visant à assurer le respect de cette Charte ;

3. de connaître les attentes du public et des donateurs pour comprendre et favoriser les facteurs qui déterminent la confiance dans les organisations faisant appel à la générosité ;

4. plus généralement, de diffuser et promouvoir des règles et des bonnes pratiques ainsi que toutes informations utiles pour augmenter la confiance du public ;

5. de favoriser la concertation et les échanges entre les organisations agréées par le Comité ainsi que plus largement, avec toutes les organisations faisant appel à la générosité publique.

La durée de l'association est illimitée. »

Le Comité de la Charte du don en confiance a pour vocation :

- l'élaboration d'une déontologie résumée dans une Charte fixant des règles de bonnes pratiques pour la collecte et la gestion des dons,
- le contrôle du respect de ces règles par les organisations adhérentes.

Au 31 décembre 2011, le Comité de la Charte regroupait 74 organisations faisant appel à la générosité publique au plan national.

1.2 - Structure et périmètre d'intégration

La structure du Comité se limite à son siège social et à ses bureaux sis à Paris 13^{ème}.

L'administration du Comité s'appuie sur la structure de l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) qui a mis à sa disposition des personnels jusqu'au 1er juillet 2009, date de transfert des quatre salariés de l'Uniopss au Comité lui-même, des locaux et d'autres moyens matériels, dans le cadre d'un groupement de moyens faisant l'objet d'une convention de partenariat signée le 1er janvier 2007 et d'un bail de location signé le 1er septembre 2007. Les frais supportés par l'UNIOPSS au titre du Comité sont remboursés par le Comité.

II - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Les principes généraux

Les comptes de l'exercice 2011 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur en respectant le règlement CRC n°99-03, relatif à la réécriture du plan comptable général, et le règlement n° 99-01, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Les comptes annuels sont constitués :

- du bilan,
- du compte de résultat,
- et de la présente annexe,

qui forment un tout indissociable et certifié en tant que tel.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et de régularité et conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'activité,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 - Les méthodes d'évaluation

Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût historique d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation sur l'exercice.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée de vie prévue.

- Logiciels bureautiques : 1 à 3 ans
- Logiciels spécifiques : 4 ans
- Site Internet : 3 ans

- Agencements et installation : 10 ans
- Matériels de bureau informatique : 3 ans

Les immobilisations en cours

Néant

Les créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale et les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsqu'un risque de non recouvrement apparaît.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Mise au rebus cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles logiciels et site Internet	32 524,49	24 876,80	-10 010,52		47 390,77
TOTAL (I)	32 524,49	24 876,80	-10 010,52	0,00	47 390,77
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations générales, Agencement des constructions					
Installations techniques, Matériel et outillage					
Installations générales, Aménagement divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique	29 302,78	1 706,69			31 009,47
Mobilier	3 440,64				3 440,64
Autres					
Immobilisations corporelles en cours	12 438,40	12 438,40		-24 876,80	0,00
Avances et acomptes					
TOTAL (II)	45 181,82	14 145,09	0,00	-24 876,80	34 450,11
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
Dépôts et cautionnements	156,24				156,24
TOTAL (III)	156,24	0,00	0,00	0,00	156,24
TOTAL (I+II+III)	77 862,55	39 021,89	-10 010,52	-24 876,80	81 997,12

3.2 Tableau des amortissements

IMMOBILISATIONS	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais établissement				
Autres immobilisations incorporelles logiciels et site Internet	32 524,49	8 291,44	-10 010,52	30 805,41
TOTAL (I)	32 524,49	8 291,44	-10 010,52	30 805,41
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations générales, Agencements constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage				
Installations générales, Aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	27 660,20	1 167,17		28 827,37
Mobilier	2 457,18	608,99		3 066,17
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL (II)	30 117,38	1 776,16	0,00	31 893,54
TOTAL (I+II)	62 641,87	10 067,60	-10 010,52	62 698,95

3.3 Tableau des provisions et des réserves

NATURE DES PROVISIONS ET DES RESERVES	Montant début exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
RESERVES				
Statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementaires :				
▪ investissement				
▪ compensation				
▪ trésorerie				
Autres réserves				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Réserve de trésorerie				
Amortissements dérogatoires				
Différence sur réalisations d'éléments d'actif				
TOTAL (I)	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour rémunération des personnes handicapées (CAT)				
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions : départ retraite	0,00		0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations :				
▪ incorporelles				
▪ corporelles				
▪ financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL (III)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dotations et reprises :				
▪ d'exploitation		0,00	0,00	
▪ financière				
▪ exceptionnelle				

3.4 État des créances

CREANCES		MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
			à un an au plus	à plus d'un an
De l'actif immobilisé	Prêts (1)			
	Autres immobilisations financières <i>dépôts et cautionnements sous-location bureaux</i>	156,24		156,24
De l'actif circulant	Créances art. 58			
	< Dotation Globale ou			
	Prix Journée à recevoir			
	Usagers et comptes rattachés	50,00	50,00	
	Autres créances	0,00	0,00	
	Charges constatées d'avance	31 063,16	31 063,16	
TOTAL		31 269,40	31 113,16	156,24
(1) Montant :				
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

3.5 État des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		un an au plus	à plus d'un an et moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré-				
Emprunts et dettes financières divers (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	62 643,28	62 643,28		
Dettes fiscales et sociales	65 385,16	65 385,16		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00		
Autres dettes	0,00	0,00		
Produits constatés d'avance	0,00	0,00		
TOTAL	128 028,44	128 028,44	0,00	0,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

BILAN au 31 décembre 2011

3.6 Produits à recevoir - charges à payer - charges constatées d'avance

		MONTANT
PRODUITS A RECEVOIR		0,00
		0,00
CHARGES A PAYER		27 450,78
Fournisseurs factures non parvenues		27 450,78
	Honoraires Expert Comptable	1 315,00
	Honoraires Commissaires aux Comptes	1 554,00
	Frais bancaires	0,60
	Frais engagés / fonctionnement / UNIOPSS pour le COMITE DE LA CHARTE 2010 restant refacturation	2 487,47
	Mise à disposition par la CDC de M. Patrick Baquin du 01/02/2011 au 31/12/2011	11 815,07
	Facture pour frais de recrutement du directeur (solde)	8 778,64
	Maintenance logiciel le questionnaire /site Comité de la Charte	1 500,00
Divers charges à payer		0,00
	Néant	0,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		31 063,16
	Argus de la presse 2012	413,82
	Maintenance / achat ordinateur 3 ans garantie 2012 à 2014	191,66
	Cotisations / manifestation du networking business club 6 mois en 2012	538,20
	ECEDI Site Internet maintenance et hébergement 2012	1 100,32
	Abonnement fournitures copieur janvier 2012	296,03
	Abonnement DALLOZ 2012	160,00
	Médecine du travail 2012	253,81
	Contrat relations presse pour janvier 2012	2 033,20
	Assurances 2012	2 078,50
	Maintenance abonnement copies /photocopieur et fax 2012	157,03
	Appel de fonds / 1T2012 UNIOPSS - mise à disposition personnel, charges communes, loyers et par-	21 276,77
	Cartes de vœux et enveloppes 2012	412,62
	Location copieur leasing BNP	2 151,20

BILAN au 31 décembre 2011

3.7 Tableau de suivi des fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation en cours d'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D= A-B+C
Ressources					
Subvention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dons manuels, legs et donations affectées (1)

Situations	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice (195-197)	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D= A-B=C
Ressources					
Dons manuels					
Sous total					
Legs et donations			NEANT		
Sous total					
Total					

3.8 Les fonds propres

Les fonds propres reflètent les "apports durables" faits à l'association par ses adhérents, les personnes privées, l'État ou les collectivités locales sans aucun droit de regard ou de contrôle à leur égard.

Libellé	Montant début exercice	Affectation du résultat	Autres Mouvements	Montant fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise :				
Écarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves :				
Report à nouveau définitivement acquis	255 752,07	74 922,17		330 674,24
Résultat net de l'exercice définitivement acquis (N-1)	74 922,17	- 74 922,17		0
Résultat N	0	0	51 037,62	51 037,62
TOTAL	330 674,24	0	51 037,62	381 711,86

3.9 Les provisions pour risques et charges

Provisions	Provisions à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Provisions à la clôture de l'exercice
Provision pour charge (1)	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

IV - Notes sur le compte de résultat

4.1 - Produits

4.1.1 - Les fonds publics

Fonds publics	Exercice N	Exercice N-1
Subventions d'exploitation :		
FONJEP	-	-
Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative	90 000	90 000
TOTAL	90 000,00	90 000,00

4.1.2 - Les autres fonds privés

Nature des autres fonds privés	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations	498 600	443 545
Mécénat	-	-
Autres concours privés : Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes	20 000	-
TOTAL	518 600	443 545

4.2 - Résultats

4.2.1 - Le résultat financier

Le résultat financier est essentiellement composé des opérations suivantes :

Charges financières	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL		
Produits financiers	Exercice N	Exercice N-1
Produit placement compte + livret	8 422,95	5 882,42
TOTAL	8 422,95	5 882,42

4.2.2 - Le résultat exceptionnel

Composition du résultat exceptionnel	Exercice N	Exercice N-1
Résultat net sur opérations en capital		0
Résultat net sur opérations financières		0
Résultat net sur ressources affectées	0	0
TOTAL	0	0

4.2.3 - Affectation du résultat

Procédure d'affectation du résultat

L'affectation du résultat est statutairement du ressort de l'Assemblée générale.

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'affecter le résultat en report à nouveau.

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Évaluation des contributions volontaires en nature

Le bénévolat est une composante essentielle du fonctionnement du Comité de la Charte qui, sans lui, ne pourrait remplir sa mission. Au cours de l'année 2011, **plus de 100 bénévoles** ont apporté leur concours au Comité, dont au 31/12/2011 :

- 15 administrateurs, dont le président du Conseil,
- 67 contrôleurs titulaires d'un ou deux mandats de contrôle,
- 6 nouveaux bénévoles affectés à une instruction de premier agrément,
- 12 contrôleurs non encore affectés,
- 6 membres de la Commission d'agrément,
- quelques bénévoles "experts" (communication, informatique...) ou en attente de mandat.

Le Comité a également bénéficié en 2011 d'une mise à disposition de la Caisse des Dépôts et Consignations en la personne de Patrick Baquin. Cet apport est valorisé sur la même base que pour les contrôleurs du Comité. ...

...Après un premier recensement effectué pour l'année 2005 et pour donner une image plus fidèle de l'activité totale du Comité, le recensement du temps consacré par les bénévoles à leur mission est annuellement réactualisé.

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des bénévoles, sans que soit prise en compte cette année la contribution des administrateurs (hors le président et la trésorière pour partie) conformément à la réglementation comptable en la matière. Le temps de travail qui en ressort s'élève à 2 353 jours (contre 2 266 jours déclarés en 2010, 2152 en adoptant le même mode calcul que cette année) représentant environ 13 personnes équivalent temps plein (contre 12 pour 2010). Si nous rémunérions nos bénévoles au salaire d'un directeur pris comme référence, cela représenterait un coût d'environ 842 K€ (contre 812 K€ déclarés pour 2010, 771K€ selon le nouveau mode de calcul), à rapprocher du total des dépenses du Comité en 2011, soit environ 566 K€.

Soit une valorisation représentant 149 % du budget de fonctionnement.

☞ En dehors du bénévolat, le Comité a bénéficié d'un mécénat de compétence du cabinet ERNST & YOUNG spécialisé en Audit, Conseil, Droit, Fiscalité et Transactions pour la production d'une note sur le pilotage et la rémunération des agences de collecte.

5.2 - Crédits-bails

	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres Ancien contrat	Autres Nouveau contrat
Valeur d'origine				Photocopieur	Photocopieur
Amortissements :				Fax	
Redevances payées :					
▪ cumuls exercices antérieurs				18 100,82	0
▪ exercice				3001,98	430,22
Total				21 201,80	430,22
Redevances restant à payer :					
▪ à un an au plus					8 604,80
▪ entre 1 an et 5 ans				Fin dernière échéance le 01/08/2011	34 419,20
▪ à plus de 5 ans					0
Total					43 024,00
Valeur résiduelle :					
▪ à un an au plus					
▪ entre 1 an et 5 ans					
▪ à plus de 5 ans					
Total				Rachat 357,45	
Montant pris en charges dans l'exercice				3 359,43	430,22

5.3 - Engagements hors bilan

Néant

5.4 - Ventilation des effectifs

5.4.1 - Ventilation des effectifs mis à disposition du Comité par l'UNIOPSS

Catégorie	Temps affecté	
	Exercice N	Exercice N-1
Personnel ne travaillant que pour le Comité:	0	0
Personnel travaillant partiellement pour le Comité	0,41	0,41
TOTAL	0,41	0,41

5.4.2 - Ventilation des effectifs du Comité de la Charte

Catégorie	Temps affecté	
	Exercice N	Exercice N-1
Personnel travaillant à temps plein:	3	2,5
Personnel travaillant à temps partiel :	1	1
TOTAL	4	3,5

5.4.3 - Ventilation des effectifs mis à disposition du Comité par la Caisse des Dépôts

Catégorie	Temps affecté	
	Exercice N	Exercice N-1
Personnel travaillant à temps plein:	1	1
TOTAL	1	1

5.5 - Rémunération des cadres dirigeants salariés

Néant

5.6 - Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'administration sont bénévoles ; seuls les frais justifiés peuvent faire l'objet de remboursements au réel avec des plafonds.

5.7 - Conventions particulières

Les administrateurs du Comité remplissent ce mandat à titre bénévole et il n'existe aucun lien d'affaires entre eux et le Comité à l'exception de ceux qui représentent des organisations agréées par le Comité.

Comme énoncé au § I-1.2, le Comité de la Charte est lié par convention avec l'UNIOPSS.

Ces mandats ne donnent lieu à aucune forme de rémunération.

5.8 - Autres informations

Pour l'année 2011 les provisions qui correspondent aux honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 554 € ■

Commentaires sur le budget 2012

Ce budget a été établi en octobre 2011 et révisé en décembre. Il traduit les orientations du plan stratégique votées par l'Assemblée générale 2010.

I - Charges

Le niveau des charges est estimé à 770 341 € au regard de 569 031 € en 2011, soit une augmentation de 35,4 % liée principalement :

- au projet de déménagement, budgété à hauteur de 95K€, qui sera réalisé sous réserve de l'obtention de nouvelles ressources de financement,
- à l'opération de changement de marque à hauteur de 30K€ prévue en 2011 mais non réalisée et donc reportée en 2012 pour poursuivre nos efforts en matière de communication,
- à l'augmentation des charges de personnel de 18 % compte tenu du projet de recrutement (budgété en année pleine) d'un nouveau collaborateur pour répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité du contrôle. Dans un premier temps, ce recrutement est prévu sous la forme d'un CDD, avec l'ambition de le pérenniser en 2013, si le travail de diversification et développement des ressources du Comité donne les résultats attendus,
- les Impôts et taxes subissent une augmentation (+16K€) liée à l'évolution des charges de personnel.

II - Produits

Les produits sont estimés à 723 878 €.

Ce budget est constitué des éléments suivants :

- le renouvellement de la subvention du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative, d'un montant de 90K€,
- la reconduction du soutien financier de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour un montant de 20K€,
- la recherche de subventions privées à hauteur de 90K€,
- l'agrément de sept nouvelles organisations en 2012, soit +21K€ par rapport à 2011.

La progression plus rapide des dépenses que des recettes conduit à un résultat déficitaire de 46 463 €.

Ce budget en déficit doit être apprécié au regard des réserves du Comité qui s'établissent fin 2011 à 381 711,86 €, ce qui représente six mois de charges d'exploitation, après notamment deux exercices excédentaires (+74 922 € en 2010 et +51 037,62 € en 2011).

Par ailleurs, un projet de refonte de la grille des cotisations sera mis en débat lors d'une l'Assemblée générale pour être discuté courant 2012 avec l'objectif d'accroître, de façon raisonnée, les ressources du Comité et de maintenir son indépendance vis-à-vis de ses différentes sources de financement.

➡ Afin de faciliter la compréhension des charges du Comité et les comparaisons entre exercices, le budget prévisionnel est présenté en tableau et non en liste et les charges refacturées par l'UNIOPSS sont décomposées par nature. Vous trouverez également ci-dessous la grille de cotisation 2012.

GRILLE DE COTISATION 2012

La grille de cotisation en vigueur en 2012 est celle validée par l'Assemblée générale de 2010 :

Tranches de collecte	Montant de la cotisation 2012
M€	€
< 0,800	1 670
< 1,400	2 430
< 2,900	3 320
< 6,000	4 970
< 9,000	6 620
< 15,000	8 290
< 18,000	9 940
< 27,300	11 590
> 27,300	13 240

Extraits des Statuts :

« Article 3.3 - Cotisation annuelle

La cotisation annuelle des organisations agréées est fixée par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

Elle est assise sur le montant de la totalité des fonds privés recueillis (dons manuels, donations, legs, mécénat, autres concours privés, parrainages,...), figurant au compte d'emploi des ressources de l'exercice écoulé.

Les membres agréés à titre probatoire ne doivent qu'une demi cotisation.

La cotisation annuelle des personnalités qualifiées, d'un montant symbolique, est fixée par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration » ■

■ Annexe aux comptes annuels

Réel 2011 - Budget 2012

CHARGES	REEL 2010	BP 2011	REEL 2011	BP 2012	PRODUITS	REEL 2010	BP 2011	REEL 2011	BP 2012
Achats	37 280	74 300	77 079	81 000	Ventes produits finis, prestations				
Achats d'études et des prestations de services	22 604	60 000	62 945	65 000	Marchandises			277	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 186	3 000	2 946	3 000	Prestations de service				
Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 138	1 500	2 086	2 000	Produits des activités annexes			276.5	
Fournitures administratives	6 168	5 000	4 631	6 000	Subventions d'exploitation	90 000	90 000	110 000	200 000
Photocopie	4 182	4 800	4 471	5 000	État :				
					DIES				
Services extérieurs	56 155	59 800	55 446	59 000	FONJEP				
Locations mobilières et immobilières	39 568	43 000	40 808	41 000	Mjsva	90 000	90 000	90 000	90 000
Entretien et réparation	7 149	8 000	6 210	8 000	<i>Mjsva Colloque 20 ans</i>				
Assurances	2 063	2 000	2 729	3 000					
Documentation/Abonnement divers	2 807	2 800	2 673	3 000	Autres :				
Abonnement (Internet)	4 569	4 000	3 026	4 000	CNCC			20 000	20 000
Autres services extérieurs	88 734	121 710	96 180	229 160	Autres subventions privées:				90 000
Rémunérations intermédiaires - honoraires (*2)	53 426	72 000	47 522	81 000					
Frais d'actes		300	0	0					
Publicité, insertions	195	4 500	0	2 000					
Catalogues et imprimés	1 334	5 000	6 231	5 000					
Déplacements, missions et réceptions	13 028	20 000	21 370	22 000					
Frais postaux/Télécommunication/Port sur achats	7 765	9 000	7 191	9 000					
Services bancaires	148	110	147	160					
Cotisations versées	2 374	1 800	2 889	3 000					
Reprographie (FADORA)	2 490	2 500	4 018	5 000					
Frais colloque / séminaire	6 521	6 500	6 771	7 000					
Dons/Cadeaux	1 453		42						
Frais liés au déménagement	0	0		95 000					
Impôts et taxes	14 694	14 800	20 198	31 232					
Impôts et taxes sur rémunération	10 278	10 300	14 958	26 232					
Autres impôts et taxes	4 416	4 500	5 239	5 000					
Charges de personnel	265 214	292 421	307 287	363 949					
Rémunération du personnel	162 588	163 415	186 400	214 716					
Charges sociales (+ I et T sur rému. 2010)	74 549	92 655	96 193	110 233					
Mise à disposition Uniopts/CDC	33 725	36 351	38 661	39 000					
Variations CONGES PAVES	-5 648		-13 967						
Autres charges de gestion courante	0	0	8	8	Autres produits gestion courante	443 545	473 959	498 600	517 878
Autres charges de gestion courante			8		Cotisations	443 545	473 959	498 600	517 878
Perte sur créances					Autres				
Charges financières	0	0	0	0	Produits financiers	5 882	6 000	8 423	6 000
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	Produits exceptionnels	2	0	3	3
Charges sur exercices antérieurs	0	0	0	0	Sur opérations de gestion	2	0	3	3
					Sur exercices antérieurs				
Dotations amortiss. provis. et engags	2 430	6 000	10 068	6 000	Reprise provis/fonds dédiés	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	2 430	6 000	10 068	6 000	MISVA 2006/07/08				
Dotations pour risques et charges					Reprise Prov. Retraite				
Fonds dédiés									
TOTAL DES CHARGES	464 507	569 031	566 265	770 341	TOTAL DES PRODUITS	539 429	569 959	617 303	723 878
EXCEDENT	74 922	928	51 038		DEFICIT				-46 463
TOTAL GENERAL	539 429	569 959	617 303		TOTAL GENERAL	539 429	569 959	617 303	723 878



Expertise comptable & Commissariat aux comptes
Arnaud BERNARD - Marion BOLZE - Michel THOMAS-BOURGNEUF
www.slgexpertise.fr - Accueil@slgexpertise.fr

Comité de la Charte
de déontologie des organisations sociales et humanitaires
faisant appel à la générosité du public
15/17, rue Albert
75013 - PARIS

ATTESTATION
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En réponse à la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux Comptes de l'Association Comité de la Charte, nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de délivrer notre rapport général certifiant les comptes clos le 31 décembre 2011, le Conseil d'Administration devant arrêter ces comptes ne s'étant pas encore réuni.

Cependant, sur la base de nos contrôles et sous réserve qu'aucun élément nouveau ne survienne, nous sommes en mesure d'attester que les comptes joints à la présente attestation sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Pour faire valoir ce que de droit,

Paris, le 16 février 2012
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SLG EXPERTISE

Marion BOLZE

SLG EXPERTISE : 160 boulevard Haussmann 75008 PARIS - tél 01 42 25 53 64 - fax 01 41 30 02 78
Bureau secondaire : Synergie Park - 2 rue Nicolas Appert 59260 LEZENNES - tél 03 28 36 28 60 - fax 03 20 86 45 95

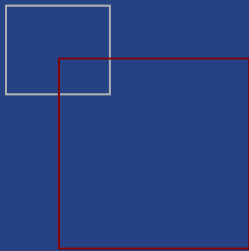
SAS au capital de 75 000€ - RCS Paris 320 853 518 - 69202 - tableau de l'Ordre de la Région Parisienne et du Nord-Pas de Calais - Membre de la Compagnie de Paris et de Douai



NOTES



NOTES



Comité de la Charte
15-17 rue Albert
75013 Paris
Tél. 01 53 36 35 02/03
Fax. 01 47 00 84 52
ccharte@comitecharte.org

www.comitecharte.org